

COMITÉ SOCIAL ET
ÉCONOMIQUE
CSE RÉSEAU
ZONE DE PRODUCTION
NORD-EST –
NORMANDIE

Procès-verbal n°00

Réunion plénière du 16 janvier 2019

La Direction était représentée par M. Jean-Claude LARRIEU (président du CSE), Mme Marion CURET, Mme Agnès RAULT et M. Olivier MARTY

Intervenants : M. Arnaud AUBERT

Représentants titulaires du Personnel du Collège Exécution :

M.	JUDENNE	Renaud	CGT	INE	Présent
Mme	MAHIEU	Shirley	CGT	EIC HDF	Absente
M.	VUILLAUME	Nicolas	CGT	ILOG Lorraine	Présent
M.	BONNESOEUR	Christophe	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	REYMANN	Didier	CGT	IP Rhénan	Absent
M.	TRUFFIN	Anthony	CGT	IP NPDC	Présent
M.	ROBERT	Aurélien	CGT	IP Lorraine	Présent
M.	LECLERC	Édouard	CGT	IP Normandie	Présent
M.	FATOME	Jean-Christophe	CGT	IP NPDC	Absent
M.	LLOPIS	Arnaud	CGT	EIC LORCA	Présent
Mme	KAMMERER	Sylvie	UNSA-Ferroviaire	EIC ALSACE	Présente
M.	PINOT	Vincent	SUD-Rail	EIC HDF	Présent
Mme	SCHEUER	Stéphanie	SUD-Rail	EIC HDF	Présente
M.	BRASSART	Nicolas	SUD-Rail	ILOG NPDC	Présent
Mme	LANTZ	Caroline	CFDT	IP Rhénan	Présente

Représentants titulaires du Personnel du Collège Maîtrise :

M.	ACHOUB	Christophe	CGT	IP Lorraine	Présent
Mme	GUILHERME	Isabelle	CGT	ILOG NPDC	Présente
M.	NEAU	Sébastien	CGT	EIC LORCA	Présent
M.	MUTEL	Jean-Marie	CGT	IP Normandie	Présent
M.	DE CLERCQ	Jean-Claude	CGT	IP Champagne Ardenne	Présent
M.	CHERIFI	Mickael	CGT	IP Normandie	Présent
M.	LEROY	Adrien	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présent
Mme	MELONI	Delizia	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF	Présente
M.	NOEL	Maurice	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Présent
M.	BERTRAND	Pierre	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Présent
M.	DURIEZ	Éric	SUD-Rail	INE	Présent
Mme	MORVAN	Céline	SUD-Rail	EIC HDF	Présente
M.	SEGATTO	Manuel	SUD-Rail	EIC HDF	Présent
M.	STIEGLER	Emmanuel	CFDT	EIC ALSACE	Présent

Représentants titulaires du Personnel du Collège Cadre :

M.	GUELUY	Pascal	CGT	IP NPDC	Présent
Mme	DEMARES	Sophie	UNSA-Ferroviaire	IP Normandie	Présente
M.	SCHMITT	Pascal	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Présent
M.	RAWOLLE	Régis	UNSA-Ferroviaire	ILOG Lorraine	Présent
M.	THEVENARD BERGER	Benoit	UNSA-Ferroviaire	IP lorraine	Présent
M.	DAIME	Laurent	UNSA-Ferroviaire	Dir. ZP NEN	Présent

Représentants suppléants du Personnel du Collège Exécution :

Mme	DEQUEANT	Faustine	CGT	EIC NMD	Non convoquée
M.	WAVELET	Sylvain	CGT	IP NPDC	Présent
M.	DOUCET	Denis	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	FLAUW	Ulrich	CGT	INE	Présent
M.	LOISEL	Anthony	CGT	IP Rhénan	Présent
M.	PIERRE	Steve	CGT	IEE	Non convoqué
M.	MERLIN	Vincent	CGT	IP NPDC	Non convoqué
M.	CERVELLIN	Gilles	CGT	ILOG Lorraine	Non convoqué
M.	NOYELLE	Jean-Philippe	CGT	EIC HDF	Non convoqué
M.	HUVE	Julien	CGT	IP Normandie	Non convoqué
Mme	HERRMANN	Valérie	UNSA-Ferroviaire	IP Rhénan	Non convoquée
M.	BAETENS	Ludovic	SUD-Rail	ILOG National	Non convoqué
Mme	COEPLET	Amélie	SUD-Rail	EIC LORCA	Non convoquée

M.	RUBY	Alan	SUD-Rail	IP Normandie	Non convoquée
M.	CANTREL	Guillaume	CFDT	EIC ALSACE	Non convoqué

Représentants suppléants du Personnel du Collège Maîtrise :

Mme	PENAROYAS	Fanny	CGT	ILOG Lorraine	Non convoquée
M.	SIMON	Arnaud	CGT	IP Rhéna	Non convoqué
M.	DI CARLO	Antoine	CGT	EIC LORCA	Non convoqué
M.	LANSIAUX	Laurent	CGT	ILOG NPDC	Non convoqué
M.	REPILLET	Thierry	CGT	ILOG National	Non convoqué
M.	MARSEILLE	Frédéric	CGT	IEE	Non convoqué
Mme	LE CESNE	Claire	UNSA-Ferroviaire	ILOG National	Non convoquée
M.	COLLOTTE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Non convoqué
M.	HALAS	Gaël	UNSA-Ferroviaire	EIC NMD	Non convoqué
M.	MARQUISE	Philippe	UNSA-Ferroviaire	IP Lorraine	Non convoqué
M.	DERRIEN	Marc	SUD-Rail	EIC NMD	Non convoqué
Mme.	WALTHERT	Emmanuelle	SUD-Rail	EIC HDF	Non convoquée
M.	DINE	Dominique	SUD-Rail	EIC LORCA	Non convoqué
Mme	L'HOMEL	Vanessa	CFDT	EIC LORCA	Non convoquée

Représentants suppléants du Personnel du Collège Cadre :

M.	DEGAND	Jérôme	CGT	ILOG National	Non convoqué
M.	CAILLE	Sébastien	UNSA-Ferroviaire	IP NPDC	Non convoqué
Mme	HENER	Évelyne	UNSA-Ferroviaire	IP Rhéna	Non convoquée
M.	TREDEZ	Christophe	UNSA-Ferroviaire	ILOG NPDC	Non convoqué
M.	STRICHER	Pascal	UNSA-Ferroviaire	IP Rhéna	Non convoqué
M.	NOWICKI	Pierre	UNSA-Ferroviaire	EIC LORCA	Non convoqué

Représentants syndicaux :

M.	SENS	Dominique	CGT	IP NPDC
M.	CATIAU	Bruno	UNSA-Ferroviaire	EIC HDF
M.	GENEAU	Pierre	SUD-Rail	ILOG NPDC
M.	OZENNE	Pascal	CFDT	EIC ALSACE

Réunion plénière ordinaire du 16 janvier 2019
--

1. ACCUEIL _____	
2. ELECTION DU SECRETAIRE _____	
3. ELECTION DU TRESORIER _____	Erreur ! Signet non défini.0
4. DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT _____	10
5. DESIGNATION DU PRESIDENT DES ASC _____	11
6. DESIGNATION D'UN REFERENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES AGISSEMENTS SEXISTES _____	11
7. DESIGNATION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES HORS CSSCT	12
8. DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU _____	15
9. ELECTION DES MEMBRES AU CSE CENTRAL DU GPF (CCGPF) _____	16
10. MANDAT DONNE AU SECRETAIRE D'OUVRIER UN COMPTE BANCAIRE _____	17
11. ELABORATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CSE _____	53
12. PRESENTATION DE L'OUTIL I-RP _____	19
13. REMISE DES TABLETTES POUR L'UTILISATION DES NOUVEAUX OUTILS DIGITAUX	48

1. ACCUEIL

Le Président ouvre la séance à 9h14.

Il souhaite la bienvenue à chaque élu(e).

2. ELECTION DU SECRETAIRE

Le Président demande de procéder à l'élection du Secrétaire du CSE.

Il demande s'il y a des candidats pour le poste de Secrétaire.

Christophe ACHOUB présente sa candidature.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats ?

Aucun autre candidat se présente.

Le Président soumet au vote des élus la candidature de Christophe ACHOUB.

Résultat : Christophe ACHOUB est élu Secrétaire du CSE de la Zone de Production Nord Est Normandie à l'unanimité. (35 voix)

Le Président félicite le nouveau Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Merci Monsieur le Président. Le Secrétaire pouvant se faire assister dans la rédaction du PV je vais demander à un représentant de la société Sup rédac d'assister à la séance plénière afin qu'il puisse prendre des notes et pour une rédaction plus précise des PV, je vous demande de procéder à un vote pour que l'ensemble des élus puissent s'exprimer sur un éventuel accord dans le cadre de l'enregistrement des séances plénières.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : je soumetts cette proposition au vote.

Résultat : 36 voix pour (l'ensemble des élus + le Président)

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) :

M. le Secrétaire vous avez l'autorisation de faire rentrer le représentant de la société Sup rédac et de procéder à l'enregistrement.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Quelques propos liminaires. Rassurez-vous, ils seront brefs. Donc, je vais – j'ai manqué un peu à tous mes devoirs – me présenter rapidement, mes assesseurs vont se présenter, et je vous proposerai, peut-être, comme nous allons travailler ensemble maintenant pour des missions importantes, que chacun puisse brièvement se présenter, dire qui il est.

Donc, je suis Jean-Claude LARRIEU. Je suis, depuis le 12 juillet, directeur de la zone de production Nord-Est-Normandie, qui a été créée à cette date-là, et à ce titre, président du CSE. Voilà.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Bonjour à tous, je suis Olivier MARTY, directeur des ressources humaines de la zone de production Nord-Est-Normandie, et à ce titre,
CSE Zone de production Nord-Est – Normandie Réunion plénière ordinaire N°00 16 janvier 2019

j'accompagne le président dans les réunions de CSE, et je suis bien sûr identifié comme un des interlocuteurs dans le cadre de l'instance, auprès de vous-mêmes.

Mme Agnès RAULT (Assesseure) : Bonjour, je suis Agnès RAULT. Je suis DRH adjointe, et en charge des relations sociales. Donc, également une interlocutrice.

Mme Marion CURET (Assesseure) : Bonjour. Marion CURET, chargée de relations sociales pour le CSE.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien, donc si vous en êtes d'accord, je vous propose, peut-être en faisant un tour de table simplement, que chacun se présente très brièvement. Madame KAMMERER.

Mme Sylvie KAMMERER (UNSA) : Bonjour, je suis Sylvie KAMMERER, je travaille à Hochfelden, dans une gare alsacienne.

Mme Delizia MELONI (UNSA) : Bonjour à tous. Delizia MELONI, je travaille à Lens.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Simplement, effectivement, dire son établissement d'attache, puisque cela aura évidemment une importance pour la bonne compréhension des expressions des uns et des autres.

M. Maurice NOEL (UNSA) : NOEL, Maurice, infrapôle rhénan, brigade Mulhouse-ville.

M. Laurent DAIME (UNSA) : Laurent DAIME, direction Nord-Est-Normandie pour l'expertise voies.

Mme Sophie DEMARES (UNSA) : Bonjour. Sophie DEMARES, infrapôle Normandie.

M. Bruno CATIAU (RS UNSA) : Bruno CATIAU, pour la délégation UNSA Ferroviaire, représentant syndical de l'infra circulation Lille-Flandre poste 1.

M. Adrien LEROY : LEROY, Adrien. IC Hautes-de-France et UNSA Ferroviaire.

M. Pascal SCHMITT (UNSA) : Pascal SCHMITT, IC Lorraine-Champagne-Ardenne et représentant UNSA.

M. Benoît THEVENARD-BERGER (UNSA) : THEVENARD-BERGER, Benoît. Infrapôle Lorraine.

M. Régis RAWOLLE (UNSA) : Régis RAWOLLE, infralog Lorraine.

M. Pierre BERTRAND (UNSA) : Pierre BERTRAND, agent SE infrapôle Lorraine.

M. Mickaël CHERIFI (CGT) : Mickaël CHERIFI, élu CGT, titulaire maîtrise, infrapôle Normandie et agent SE à Dieppe.

M. Ulrich FLAUW (CGT) : Ulrich FLAUW, infrapôle Nord au P1.

M. Anthony LOISEL (CGT) : Anthony LOISEL, infrapôle rhénan, conducteur équipement.

M. Édouard LECLERC (CGT) : Édouard LECLERC, infrapôle Normandie, représentant CGT.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Jean-Marie MUTEL, SE au Havre, infrapôle Normandie, élu titulaire CGT maîtrise.

M. Renaud JUDENNE (CGT) : Renaud JUDENNE, infrapôle nord-européen.

M. Aurélien ROBERT : Aurélien ROBERT, infrapôle Lorraine.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Dominique SENS, représentant syndical CGT, et infrapôle Nord-Pas-de-Calais.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire, CGT) : ACHOUB, Christophe, infrapôle Lorraine, et élu CGT.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Pascal GUELUY, CGT, infrapôle Nord-Pas-de-Calais.

M. Sébastien NEAU (CGT) : Bonjour à tous. Sébastien NEAU, élu CGT maîtrise, EIC LORCA, poste 1 de Châlons-en-Champagne.

M. Arnaud LLOPIS (CGT) : LLOPIS, Arnaud, élu CGT exécution.

M. Christophe BONNESOEUR (CGT) : BONNESOEUR, Christophe, élu CGT, Champagne-Ardenne.

M. Jean-Claude DE CLERCQ (CGT) : Jean-Claude DE CLERCQ, infrapôle Champagne-Ardenne intermittent du spectacle.

Mme Isabelle GUILHERME (CGT) : GUILHERME, Isabelle, élue maîtrise pour la CGT, et je travaille à l'infralog Nord-Pas-de-Calais, à L'ASTI précisément.

M. Anthony TRUFFIN (CGT) : Anthony TRUFFIN, infrapôle Nord-Pas-de-Calais, CGT.

M. Nicolas VUILLAUME (CGT) : VUILLAUME, Nicolas, infralog Lorraine, élu exécution titulaire CGT.

M. Sylvain WAVELET (CGT) : Bonjour à toutes et à tous. Sylvain WAVELET, infrapôle Nord-Pas-de-Calais, voies de Douai et suppléant, donc en remplacement aujourd'hui.

M. Éric DURIEZ (SUD-Rail) : Éric DURIEZ, infrapôle Nord-Européen.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Vincent PINOT, EIC Hauts-de-France, élu exécution.

Mme Céline MORVAN (SUD-Rail) : Céline MORVAN, EIC Hauts-de-France et élue maîtrise.

Mme Stéphanie SCHEUER (SUD-Rail) : Stéphanie SCHEUER, EIC Hauts-de-France, élue SUD-Rail.

M. Pierre GENEAU (RS SUD-Rail) : Pierre GENEAU, infralog Lille, représentant SUD-Rail.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Nicolas BRASSART, infralog Lille, SUD-Rail.

M. Manuel SEGATTO (SUD-Rail) : Manuel SEGATTO, élu maîtrise SUD-Rail, DTMV sur Amiens-Longueau, EIC Hauts-de-France.

M. Pascal OZENNE (RS CFDT) : OZENNE, Pascal, RS CFDT, EIC Alsace.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : STIEGLER, Emmanuel, élu titulaire maîtrise CFDT, EIC Alsace.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : Caroline LANTZ, élue titulaire exécution, agent télécom à l'infrapôle rhénan.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien, je vous remercie toutes et tous, et donc, j'inviterai évidemment pour cette réunion et les suivantes, chacun à mettre son chevalier bien en évidence pour faciliter la tâche de notre prestataire qui va enregistrer les débats, et donc identifier les interventions des uns et des autres.

Alors, je vais vous donner quelques informations pratiques, qui seront rapides. Nos CSE se dérouleront, en principe, dans cette salle, sachant que nous avons prévu une salle alternative puisqu'il peut y avoir des questions de disponibilités – donc, la salle alternative se situerait à Étoile du Nord, mais nous avons au moins cette salle en salle de référence.

Un très bref rappel sur la nouvelle instance : le CSE assure l'expression collective des salariés, il permet la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie de l'entreprise. Donc, c'est le CSE de la zone de production Nord-Est-Normandie ; c'est une des entités de SNCF Réseau qui a pour mission d'assurer la circulation des trains, la maintenance et les travaux sur le vaste secteur géographique, qui couvre les régions Grand Est, Hauts-de-France à l'exception de l'Oise, qui est dans la zone Ile-de-France, et Normandie. Cette entité comporte 15 établissements et un siège. Un effectif global au 31 décembre 2018 de 11 477 agents. Les 15 établissements sont : 8 infrapôles, 3 infralogs, 4 EIC. Mais tout ceci sera détaillé dans un document de présentation de l'entreprise, et donc de la zone de production, qui vous sera remis avant fin janvier.

Un planning des réunions CSE a dû vous être remis sur table – ou va l'être. Il va l'être, voilà. Le choix des dates est évidemment toujours un exercice délicat, donc nous l'avons fait. Donc, il est de la responsabilité de l'employeur. Nous avons essayé, en règle générale, de positionner ce CSE sur le 3e jeudi du mois. Donc, vous verrez qu'il peut y avoir des exceptions – évidemment, cette séance d'installation est une exception. Le premier CSE ordinaire de janvier est une exception, puisqu'il est envisagé au mardi 29 janvier. J'indique simplement que ces dates sont toujours extrêmement difficiles à trouver – encore plus à changer. Et donc, il est important, dans toute la mesure du possible, de se tenir à ces dates.

Je n'ai rien de plus à dire en ouverture, et donc je vous propose – si vous êtes d'accord, Monsieur le Secrétaire – que nous passions à la suite de l'ordre du jour. Et le premier point, c'est l'élection du trésorier.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Simplement, Monsieur le Président, on a un mandat qui va durer effectivement 4 ans, il y aura certainement quelques fois des changements de plénières, puisque vous savez que des fois, il y a des actions, parfois nationales, qui tombent sur des réunions plénières. Donc, on sera peut-être appelé, à modifier votre calendrier.

La seconde chose que je vais dire, c'est par rapport à la salle. Je siégeais dans un ancien CE national, à l'Étoile du Nord. C'était une salle, on va dire, qui était un peu plus vaste que celle-ci, je trouve que la salle est un petit peu restreinte, puisqu'on a un manque de place derrière pour circuler, et je trouve que les personnes sur le côté sont beaucoup trop avancées vers vous, vous n'avez pas plus grand, comme salle ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Olivier, je pense qu'on a fait une recherche ? Qu'est-ce qu'on peut dire aujourd'hui sur cette question des salles ?

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Sur les salles dont la taille permet de nous réunir, elles sont quand même en nombre limité. Et effectivement, aujourd'hui, dans notre périmètre proche, c'est cette salle qui nous permet d'avoir notre réunion. Effectivement, on a une autre alternative à Étoile du Nord, qui pourrait être utilisée, mais on n'est pas les seuls à être en sollicitation sur la salle de l'Étoile du Nord.

J'entends bien la remarque sur la taille. Le dimensionnement permet de nous réunir ici, même si une salle de plus grande surface donnerait plus de confort – on le comprend.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon, on examinera ce point, Monsieur le Secrétaire. Monsieur PINOT ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Oui, pour la délégation SUD-Rail, c'est pareil : au niveau salle, cela ne nous convient pas non plus, également, ne serait-ce que pour se déplacer, en cas d'urgence je pense que cela pourrait très vite se bousculer. De plus, on se rend compte

qu'on a du mal à avoir une connexion internet. Selon les débats, on a besoin d'une connexion internet pour vérification de certains dires lors des séances.

Et également, par rapport au calendrier, nous, on a une demande également, c'est que vous voyiez au sein des établissements qu'ils ne calent aucune date également ce jour-là – sur l'ensemble des établissements de la zone de production NEN. Qu'ils évitent de caler des commissions de notation ou autre sur les dates du CSE.

Et bien sûr, ce qui encadre également les dates qui encadrent également le CSE. Mais cela, on reviendra en discuter après.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Oui, pris note. Sur l'agenda, on est sur, bien sûr, une consigne aux établissements de ne pas déclencher de réunions qui appelleraient les mêmes élus à siéger le jour où on a le calendrier des réunions plénières.

M. Pascal SCHMITT (UNSA) : Monsieur le Président, par rapport au calendrier, le 20 juin, on va vous demander le report, si c'est possible : on a notre congrès national.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien, nous étudierons ce point, et nous verrons cela avec notre secrétaire. Monsieur ACHOUB ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président, ce n'est pas pour lancer une polémique, moi, je me pose juste deux questions. Vous êtes aujourd'hui en responsabilité, puisqu'il n'y a plus de CHSCT, donc vous êtes le responsable direct aujourd'hui des conditions d'hygiène et des conditions de travail des agents, dont on fait partie.

Moi, ce qui me gêne, c'est qu'au-dessus des élus, il y a de la peinture au plafond qui est en train de se décomposer. Cela fait un petit peu bizarre d'avoir une salle dans un état comme celui-là pour 35 élus qui représentent, toutes les instances aujourd'hui.

Et je pose aussi la question : en cas d'incendie, comment on sort d'ici ? Parce que le fait qu'il n'y ait pas la place nécessaire derrière, j'attire votre attention là-dessus. C'est important. D'où ma demande initiale.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : J'ai bien noté les deux points, Monsieur ACHOUB, sur lesquels on s'efforcera de trouver une solution.

Donc, s'il n'y a pas d'autres expressions, je vous propose de passer au point de l'ordre du jour sur l'élection du trésorier.

3. ÉLECTION DU TRÉSORIER

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Le trésorier, je rappelle simplement que ce doit être un membre titulaire du CSE. Je vous passe la parole, Monsieur le Secrétaire, pour cette élection.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, alors, Monsieur le Président, selon l'accord intersyndical, le poste de trésorier revient à l'UNSA. Et donc, l'UNSA va vous donner le nom du candidat.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien, Monsieur LEROY, vous avez la parole.

M. Adrien LEROY : Donc, je suis candidat au poste de trésorier pour le CSE.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien. Y a-t-il d'autres candidats pour ce poste de trésorier. Il n'y en a pas, donc je vous propose de voter sur la nomination de monsieur LEROY comme trésorier de ce CSE.

Qui approuve cette nomination ? Très bien, donc monsieur LEROY est nommé trésorier à l'unanimité des suffrages.

Monsieur Adrien LEROY est nommé trésorier à l'unanimité des suffrages.

4. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADJOINT

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, la fonction... le point suivant de l'ordre du jour est la désignation d'un secrétaire adjoint. La fonction de secrétaire adjoint n'est pas prévue en tant que telle comme obligatoire dans les textes. Ceci étant, à l'usage, c'est une fonction qui s'avère souvent utile en l'absence du titulaire. Donc, nous avons prévu à l'ordre du jour cette possibilité. Monsieur le Secrétaire, je vous passe la parole. Monsieur SENS ?

M. Dominique SENS (RS CGT) : Oui. Sur ce point, et toujours en accord avec les autres organisations syndicales, et compte tenu du fait que la responsabilité de secrétaire de ce CSE revient à la CGT, la CGT propose mon camarade ROBERT, Aurélien, à la responsabilité de secrétaire adjoint.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas, donc je propose de voter sur la nomination de monsieur Aurélien ROBERT comme secrétaire adjoint.

Qui approuve cette nomination ? 35. Très bien, donc monsieur Aurélien ROBERT est nommé secrétaire adjoint du CSE à l'unanimité.

Monsieur Aurélien ROBERT est nommé secrétaire adjoint du CSE à l'unanimité des suffrages.

5. DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DES ASC

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Le point suivant est la désignation du président des ASC, c'est-à-dire des activités sociales et culturelles.

Alors, il est clair qu'aujourd'hui, le processus de dévolution des activités sociales et culturelles n'est pas arrivé à son terme. Ceci étant, les ASC sont de la prérogative des CSE, et donc, il vous est donné la possibilité d'élire un président des ASC. Donc, Monsieur le Secrétaire, je vous passe la parole... alors, Monsieur SENS ?

M. Dominique SENS (RS CGT) : Oui, pour la CGT, toujours en accord avec les autres organisations syndicales, la CGT propose à la responsabilité de président de la commission activités sociales, mon camarade qui est à ma droite, Pascal GUELUY.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas, donc je propose au vote la nomination de monsieur Pascal GUELUY comme président de la commission des activités sociales et culturelles.

Qui est pour ? Donc, monsieur Pascal GUELUY est élu président des activités sociales et culturelles à l'unanimité.

Monsieur Pascal GUELUY est élu président des activités sociales et culturelles à l'unanimité des suffrages.

6. DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Le point suivant de l'ordre du jour est la désignation d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes.

Avant toute chose, il s'agit d'une fonction nouvelle, qui a été prévue par le législateur, je voulais juste passer la parole à notre DRH, monsieur MARTY, pour donner un mot d'explication sur cette fonction. Et puis, je vous passerai la parole, Monsieur le Secrétaire.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Oui, cette disposition ne date pas de la création des CSE, mais d'une autre loi, qui est celle du 5 septembre 2018, dite « avenir professionnel ». Elle impose aux entreprises, afin de renforcer l'accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein des entreprises, elle impose aux entreprises et à ses représentants de personnels de désigner des référents en matière de harcèlement sexuel et comportements sexistes.

Et dans ce cadre-là, du côté de l'entreprise, la direction de l'éthique et de la déontologie a été désignée comme référent, et il vous revient, en tant que membres de CSE, de désigner un référent pour la durée du mandat de notre comité. Et je précise que ce référent bénéficiera de la formation nécessaire à l'exercice de ses missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Voilà, vous avez la parole, Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président. Suite à l'accord syndical, cette désignation revient à l'organisation syndicale SUD-Rail.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Très bien, donc je me tourne vers monsieur GENEAU : y a-t-il un candidat pour cette fonction ?

M. Pierre GENEAU (RS SUD-Rail) : Oui, nous présentons Vincent PINOT comme candidat à cette fonction.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas, donc je propose l'élection de monsieur Vincent PINOT comme référent en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes.

Qui est pour ? Donc, monsieur PINOT est élu dans cette fonction à l'unanimité.

Monsieur Vincent PINOT est élu référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes à l'unanimité des suffrages.

7. DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES HORS CSSCT

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Nous allons passer ensuite à la désignation des présidents des commissions, mais je voulais présenter mes félicitations au trésorier, au secrétaire adjoint, au président des ASC, et à ce nouveau référent en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes, qui viennent d'être élus à l'unanimité de notre CSE.

Alors, le point suivant de l'ordre du jour, c'est la désignation des présidents des commissions obligatoires, hors CSSCT. Je vais en dire un mot dans un instant. Pourquoi donc cette précision « commissions obligatoires » ? Donc, nous ne disposons pas à l'heure actuelle, et c'est normal puisqu'il fait l'objet d'une discussion, qui est prévue d'ailleurs à l'ordre du jour, nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'un règlement intérieur, donc nous ne traiterons aujourd'hui que des commissions obligatoires à défaut d'accord, prévues par le Code du travail, qui sont donc la commission de la formation professionnelle – c'est la désignation du Code du travail – dont le président est pris parmi les titulaires ou les suppléants, la commission d'information et d'aide au logement dont le président est également parmi les titulaires ou les suppléants, et la commission de l'égalité professionnelle, président également parmi les titulaires ou suppléants.

Nous avons aussi le cas de la commission des marchés. La commission des marchés est un peu particulière, et donc je donne la parole à Olivier MARTY pour vous dire un mot de la commission des marchés. Et je passerai la parole à notre secrétaire.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Oui, juste pour préciser que cette commission des marchés n'est obligatoire qu'à condition de remplir deux critères sur trois, qui sont prévus au Code du travail, qui sont les suivants : 50 salariés à la clôture de l'exercice, 1,55 million d'euros pour le total du bilan, 3,1 millions d'euros hors taxes de ressources annuelles. Ces ressources correspondent au montant correspondant de la subvention de fonctionnement et de la contribution aux activités sociales, minorées d'une éventuelle contribution au budget du CSE central.

Donc, aujourd'hui, à l'heure qu'il est, nous ne pouvons pas dire si les critères sont remplis. Ceci dit, dans l'hypothèse où ils seraient remplis, il n'y a pas d'objections de notre côté à ce que le comité fasse la désignation d'un président de commission des marchés à l'avance, dans sa séance d'installation.

Une précision : le président de la commission des marchés est obligatoirement un membre titulaire.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Voilà. Monsieur le Secrétaire, vous avez la parole.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président. Alors, l'ensemble des élus et des organisations syndicales, nous avons décidé de ne faire aucune désignation dans la commission des marchés, puisqu'à l'heure où je m'exprime, on ne sait pas si on remplit un des deux critères. Alors effectivement, on en remplit un. Par contre, il faudra attendre le bilan de 2020 pour le second critère. On a pris donc la décision de ne désigner cette commission qu'au moment où elle sera rendue obligatoire. C'est un premier point.

Le second point : on vous entend sur les commissions, vous nous dites que cela peut être un titulaire ou un suppléant. On a fait, dans la mesure du possible, en tout cas entre

organisations syndicales, une désignation de titulaires, puisqu'aujourd'hui, je vous rappelle quand même que les présidents de ces commissions, sont là pour rendre compte des travaux des commissions en plénière. Cela permet de soulager les discussions en plénière. Le fait qu'aujourd'hui, vous nous imposez que les suppléants ne siègent pas, c'est difficile de mettre des suppléants sur les Présidences des commissions – je tenais à vous le dire. Sauf si vous prenez la sage décision, dans notre règlement intérieur, de faire siéger tous nos suppléants, cela serait réglé.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, je pense que si vous avez évoqué ce dernier point, c'est que vous connaissez la réponse. Donc, le fait que les suppléants siègent, bien évidemment, en dehors du cas où ils remplacent les titulaires, n'est pas prévu. Mais je rappelais simplement les possibilités qui étaient données au CSE. Et je note ce dernier point, qui me paraît effectivement tout à fait bien adapté à la composition de notre assemblée. Et je note également donc le souhait du CSE de ne pas élire, à la date qu'il est, un président de commission des marchés, mais de revenir sur cette question quand les seuils seront connus. Bon, on se dit simplement entre nous qu'il est relativement probable que nous ayons à élire, le moment venu, un président de commission des marchés, mais on y reviendra. Voilà.

Donc, je vous passe la parole, Monsieur le Secrétaire, pour les propositions éventuelles à faire sur les présidents des commissions obligatoires. Et donc, on va les faire dans l'ordre.

Je reprends, donc on commence par la commission formation.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Je vais donner la parole à monsieur SENS.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Oui, pour la CGT, en accord avec les autres organisations syndicales, pour la commission emploi et formation professionnelle, nous proposons mon camarade ROBERT, Aurélien.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Comment souhaitez-vous procéder, Monsieur le Secrétaire ? Est-ce qu'on vote commission par commission ? Les deux sont possibles.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Si l'ensemble des organisations syndicales sont d'accord, on peut faire un vote global. Cela ne me dérange pas, cela ira plus vite dans les votes. Et puis, bien entendu, chaque organisation syndicale à qui revient la commission s'exprime sur la désignation.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Très bien. Donc moi, je ferai également... donc, je demanderai également à la fin, pour les trois commissions dont nous allons élire les présidents, s'il y a d'autres candidatures, mais j'ai bien compris que vous avez, là-dessus, des accords.

Deuxième président, ce président de la CIAL, la commission d'information et d'aide au logement, qui souhaite prendre la parole pour cette commission ? Monsieur CATIAU.

M. Bruno CATIAU (RS UNSA) : Oui, alors conformément à l'accord entre organisations syndicales, la délégation UNSA Ferroviaire propose à la présidence information et aide au logement, la CIAL, Adrien LEROY. Pascal SCHMITT, pardon. Excusez-moi, correction.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, j'entends bien que la présidence de la CIAL est proposée à monsieur Pascal SCHMITT. Que monsieur Pascal SCHMITT, pardon, est proposé, est candidat pour la présidence de la commission information et aide au logement. Tous les mots comptent.

Troisième commission obligatoire : commission de l'égalité professionnelle. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur SENS.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Oui, pour la CGT, en accord avec les autres organisations syndicales, pour la commission égalité professionnelle, la CGT propose mon camarade VUILLAUME, Nicolas.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Donc, monsieur Nicolas VUILLAUME est proposé comme président de la commission égalité professionnelle.

Donc, pour ces trois commissions, formation – que le CSE souhaite appeler « emploi et formation », puisque cette commission formation, quand on regarde ses attributions, a évidemment des attributions en matière d'emploi – commission information et aide au logement, commission égalité professionnelle, y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas, donc je vous propose de passer au vote pour ces trois présidences.

Donc, à la présidence de la commission emploi formation, monsieur Aurélien ROBERT, à la présidence de la CIAL, monsieur Pascal SCHMITT, et à la présidence de la commission égalité professionnelle, monsieur Nicolas VUILLAUME.

Qui est pour ces nominations ? Très bien. Donc, 35 pour. Donc, les trois personnes proposées sont élues présidentes des commissions correspondantes, et je leur adresse mes félicitations.

Monsieur Aurélien ROBERT est élu président de la commission emploi et formation professionnelle à l'unanimité des suffrages.

Monsieur Pascal SCHMITT est élu président de la commission information et aide au logement à l'unanimité des suffrages.

Monsieur Nicolas VUILLAUME est élu président de la commission égalité professionnelle à l'unanimité des suffrages.

8. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, le point suivant est la désignation des membres du bureau. C'est le CSE qui décide de la composition de son bureau. Aussi, je vais passer la parole à notre secrétaire sur ce point.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, chaque représentant syndical va donner les noms, la composition du bureau, en commençant par la CGT.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur SENS ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Excusez-moi, dans l'accord intersyndical, nous avons fait une répartition de quatre membres pour la CGT, trois membres pour l'UNSA, un membre pour SUD-Rail, et un membre pour la CFDT.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Bien. Donc, toujours en accord avec les organisations syndicales, et comme il est convenu de le faire, le bureau est composé pour la CGT du secrétaire, Christophe ACHOUB, du président aux activités sociales, Pascal GUELUY, de monsieur MUTEL, Jean-Marie, et de monsieur JUDENNE, Renaud.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Merci. Donc, pour l'UNSA, Monsieur CATIAU ?

M. Bruno CATIAU (RS UNSA) : Alors, au titre de la délégation UNSA Ferroviaire, je vais lui donner la primeur cette fois-ci, Pascal SCHMITT, Benoît THEVENARD, Adrien LEROY.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Merci. Pour SUD-Rail, Monsieur GENEAU ?

M. Pierre GENEAU (RS SUD-Rail) : Pour SUD-Rail, nous présentons Vincent PINOT.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Merci. Et pour la CFDT, Monsieur OZENNE ?

M. Pascal OZENNE (RS CFDT) : Oui, donc pour la CFDT, nous présentons monsieur STIEGLER, Emmanuel.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Donc, ces propositions aboutissent donc à un bureau de 9 membres, dont je rappelle les noms qui ont été proposés : monsieur ACHOUB, monsieur GUELUY, monsieur MUTEL, monsieur JUDENNE, monsieur SCHMITT, monsieur THEVENARD, monsieur LEROY, monsieur PINOT, et monsieur STIEGLER. Est-ce bien cela ?

Donc, je mets au vote, globalement. Je repose la question de savoir s'il y a d'autres candidatures. Il n'y en a pas, donc je mets au vote la composition globale de ce bureau, avec les 9 noms qui viennent d'être proposés.

Qui est pour ? Donc, c'est l'unanimité. Donc, le bureau est composé des 9 personnes dont les noms viennent d'être mis au vote, et j'en félicite les membres.

Les membres du bureau suivants ont été élus à l'unanimité des suffrages : pour la CGT messieurs Christophe ACHOUB, Pascal GUELUY, Jean-Marie MUTEL et Renaud JUDENNE ; pour l'UNSA messieurs Pascal SCHMITT, Benoît THEVENARD et Adrien LEROY ; pour SUD-Rail, monsieur Vincent PINOT ; pour la CFDT, monsieur Emmanuel STIEGLER.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur ACHOUB ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président. Une petite information en votre direction : effectivement, il y a eu un choix d'une composition d'un bureau de 9 ; on aura une particularité, c'est simplement qu'aujourd'hui, il est toléré que le secrétaire adjoint et le trésorier adjoint peuvent participer au même titre que les représentants syndicaux qui ont été désignés, avec une voix consultative et non délibérative.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Ce point est noté, je pense qu'il fera partie... je n'ai pas de commentaires particuliers. Voilà.

9. ÉLECTION DES MEMBRES AU CSE CENTRAL DU GPF (CCGPF)

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Donc, le point suivant de l'ordre du jour est l'élection des membres qui vont représenter donc notre CSE au CSE central du GPF, ou CCGPF. Et donc, je vais vous passer, Monsieur le Secrétaire, pour cette élection.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président. Donc, chaque organisation syndicale désignera le membre concerné.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Peut-être juste une précision dans l'introduction : il y aura quatre membres à élire – deux qui siégeront en tant que titulaires au CSE central, et deux en tant que suppléants.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Quelles sont les propositions ? Monsieur SENS ?

M. Dominique SENS (RS CGT) : Pour la CGT, en tant que membre titulaire au CSE GPF, la CGT désigne pour notre CSE monsieur Sébastien NEAU.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Très bien. Monsieur CATIAU ?

M. Bruno CATIAU (RS UNSA) : Au titre de la délégation UNSA Ferroviaire, nous proposons Pascal STRICHER.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Comme membre titulaire ou suppléant ?

M. Bruno CATIAU (RS UNSA) : Suppléant.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Comme membre suppléant – aujourd’hui absent – monsieur Pascal STRICHER. Monsieur GENEAU ?

M. Pierre GENEAU (RS SUD-Rail) : Oui, pour SUD-Rail, nous présentons monsieur Vincent PINOT.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Je propose une courte interruption de séance – hors micro, évidemment – et on reprendra la séance après les débats nécessaires du CSE.

La séance est suspendue à 9 h 50.

La séance est rouverte à 10 h 05.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien. Monsieur le Secrétaire, je vous propose de reprendre notre séance après cette interruption.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : OK, Monsieur le Président.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Donc, Monsieur GENEAU, vous avez la parole.

M. Pierre GENEAU (RS SUD-Rail) : Oui, donc pour SUD-Rail, nous présentons comme suppléant Vincent PINOT.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Donc, monsieur Vincent PINOT est proposé comme suppléant. Monsieur OZENNE ?

M. Pascal OZENNE (RS CFDT) : La délégation CFDT présente monsieur Emmanuel STIEGLER, membre titulaire collègue maîtrise.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Merci. Alors là, nous avons une décision à prendre sur le mode de scrutin. Nous pouvons voter à main levée pour ces quatre représentants du CSE au CSE central, sauf s’il y avait opposition d’au moins un membre, et qui demanderait dans ce cas-là un vote à bulletin secret. Donc, y a-t-il un membre ou plusieurs qui demandent un vote à bulletin secret ? Il n’y en a pas, donc Monsieur le Secrétaire, je vous propose qu’on élise ces représentants au CSE central à main levée.

Et donc, je mets aux voix la désignation comme représentants au CSE central, comme titulaires, de monsieur Sébastien NEAU et de monsieur Emmanuel STIEGLER, et comme suppléants, de monsieur Pascal STRICHER, et de monsieur Vincent PINOT.

Donc, qui est pour cette désignation ? Très bien, 35 voix, donc ces quatre représentants sont désignés à l’unanimité pour être nos représentants – titulaires ou suppléants selon les cas – au CSE central.

Les membres suivants ont été élus représentants au CSE central du GPF (CCGPF) : en tant que titulaires, messieurs Sébastien NEAU et Emmanuel STIEGLER, et en tant que suppléants, messieurs Pascal STRICHER et Vincent PINOT.

10. MANDAT DONNE AU SECRÉTAIRE D'OUVRIRE UN COMPTE BANCAIRE

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, le point suivant est tout à fait nécessaire, puisqu'il faut que notre CSE puisse agir économiquement, et engager des dépenses, et bien sûr encaisser ses recettes. Donc, je vais vous passer la parole, Monsieur le Secrétaire, pour le mandat qu'il convient de donner.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Merci, Monsieur le Président. Oui, les règles sont de donner mandat au secrétaire d'ouvrir un compte, et charge au secrétaire de mandater le trésorier. Et je mandaterai un peu plus tard le trésorier adjoint et le secrétaire adjoint pour un bon fonctionnement de l'instance.

J'attire votre attention sur le fait que pour ouvrir un compte, encore faut-il avoir une adresse. Je ne pense pas que vous êtes venus avec des locaux spacieux, et qui conviennent au fonctionnement du CSE pour le moment, on aimerait quand même avoir une adresse, même provisoire, pour pouvoir effectuer les démarches. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Vous avez tout à fait raison, donc Olivier MARTY va vous dire ce qui est prévu.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Oui, donc l'adresse sur laquelle vous pouvez domicilier le compte est le 179, rue du Faubourg Saint-Denis, 75 010, Paris.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : C'est bien une adresse provisoire pour le moment, on est bien d'accord ?

M. Olivier MARTY (Assesseur) : C'est l'adresse à laquelle nous, dans le cadre de la nécessité de donner des locaux, nous dotons le CSE de locaux. Nous savons que ce point est un point que vous souhaitez porter dans nos débats, par rapport aux besoins que vous exprimerez, donc on en rediscute le moment venu, si c'est amené à changer ou pas. Je n'ai pas de conclusion aujourd'hui sur ce point-là.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Alors, pour répondre, on va être clair, pour que ce soit inscrit au PV : aujourd'hui, on ne peut pas être d'accord avec des locaux qui sont déjà occupés en partie. En plus, je rappelle, même si vous avez fait une proposition de nous mettre à disposition des salles pour se réunir, au-delà de tout cela, techniquement, ce n'est pas très possible de travailler dans ces locaux.

Donc effectivement, la loi vous oblige aujourd'hui à mettre les locaux disponibles afin que le comité puisse fonctionner normalement. Aujourd'hui, simplement, je vous dis que cela ne peut pas fonctionner normalement. Donc, j'estime que pour l'instant, ce sont des locaux provisoires, et le reste des débats, on verra comment on va gérer, parce que s'il y a des ASC à gérer, c'est pour ainsi dire impossible.

Voilà, donc pour l'instant, moi, j'estime que ce sont des locaux provisoires, et pas des locaux définitifs.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon, ce point sera noté, évidemment, à notre PV, Monsieur ACHOUB. Mais la réponse vous est donnée un peu formellement par rapport à l'adresse à laquelle le CSE peut ouvrir un compte bancaire.

Alors, sur ce point, quelles résolutions souhaitez-vous proposer ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Simplement, aujourd'hui, les élus du CSE Zone de Production Nord-Est-Normandie donnent mandat au secrétaire pour ouvrir un compte bancaire.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien. Donc, je mets cette résolution au vote.

Qui est pour ? Donc, 35 pour. Donc, cette résolution est adoptée à l'unanimité. Et donc, notre secrétaire a mandat pour ouvrir un compte bancaire.

Les élus du CSE Zone de Production Nord-Est-Normandie donnent mandat au secrétaire pour ouvrir un compte bancaire, à l'unanimité des suffrages.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, pour la suite, si vous en êtes d'accord, j'aimerais bien qu'on puisse travailler peut-être dans le désordre les points inscrits à l'ordre du jour, c'est-à-dire la présentation de l'outil et la remise des tablettes... enfin, au moins la présentation de l'outil, puisque je pense que le débat sur le point règlement intérieur va être un peu long, et il faudrait déjà qu'on soit concentré si vous devez nous présenter un outil.

Voilà, c'est une demande, bien sûr si tous les élus, si toutes les organisations syndicales sont d'accord.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Ce que vous proposez, si je résume, c'est de faire les deux points 12 et 13 de l'ordre du jour, outil I-RP et remise des tablettes, avant d'aborder le point règlement intérieur. C'est bien cela ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, parce que le point sur le règlement intérieur peut durer un certain temps, et il est vrai que ce serait peut-être bien de faire ces points-là pour après aller à l'essentiel, voilà.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon, écoutez, je donne mon accord pour cette interversion des points de l'ordre du jour.

Alors par contre, très techniquement, il faut que je vous demande si vous êtes d'accord, comme c'est la possibilité qui est donnée pour des points qui nécessitent une compétence particulière, d'inviter un participant supplémentaire, donc c'est monsieur Arnaud AUBERT, de la DRH de la Zone de Production, qui viendra nous présenter l'outil I-RP, donc le point 12 de l'ordre du jour. Êtes-vous d'accord pour cette présence ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Pas de soucis pour le secrétaire. Je m'adresse à tous les élu(e)s, êtes-vous d'accord, oui ? donc, OK pour la présence.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Merci, Monsieur le Secrétaire, donc on va appeler monsieur Arnaud AUBERT, j'espère qu'il va pouvoir venir rapidement.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : On prend quelques minutes, le temps qu'il arrive et qu'on installe la projection.

La séance est suspendue à 10 h 13.

La séance est rouverte à 10 h 19.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Donc, Arnaud AUBERT de la DRH nous ayant rejoints, je vous propose donc de passer à ce point de l'ordre du jour « présentation de l'outil I-RP », et je demande à Olivier MARTY de nous dire un mot de présentation générale de l'outil.

12. PRESENTATION DE L'OUTIL I-RP

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Bien, donc cet outil, en termes de fonctionnalité, et tel qu'il va vous être présenté, permet d'effectuer deux choses principales, deux points

principaux. C'est une modalité de traitement des réclamations individuelles et collective, de manière dématérialisée, et c'est aussi un outil qui permet d'avoir une dématérialisation des supports transmis dans le cadre du fonctionnement du CSE – donc, tous supports qui vous sont adressés par la direction, type ordre du jour, dossiers, documentations. Et au titre aussi de cette dématérialisation, cet outil est le point d'entrée pour l'accès à la base de données économique et sociale, obligation d'entreprise qui nous incombe, de vous permettre cet accès, pour l'ensemble des membres du CSE.

Cet outil est donc installé sur des tablettes, pour lesquelles vous allez avoir la dotation individuelle, qui est le dernier point donc de l'ordre du jour – l'avant-dernier maintenant – et pour lequel vous aurez donc la distribution des tablettes.

À savoir qu'une fois notre séance terminée, et si certains le souhaitent, l'équipe RS avec un support technique reste disponible si certains souhaitent faire leur propre démarrage de tablette en ayant peut-être quelques questions, auxquelles on puisse répondre instantanément. Voilà, mais ceci de manière individuelle, et au-delà de la séance plénière d'aujourd'hui.

Voilà. Donc cet outil, au titre des deux fonctions, autour des réclamations individuelles et collectives, et autour de la faculté de transmission, de connaissance de documents et de supports, vont vous être présentées par l'équipe RS, et en commençant par une présentation de l'accès à I-RP – qui est le nom de l'outil, I-RP – sur la tablette, vu que c'est cette fonctionnalité qui vous est donnée.

Je vais laisser la parole à Arnaud AUBERT pour faire le démarrage de la présentation.

M. Arnaud AUBERT (Invité) : Bonjour à tous. Arnaud AUBERT, je travaille effectivement dans l'équipe d'Agnès RAULT comme chargé des relations sociales, avec Marion, sur les questions relatives aux CSE.

L'idée de l'intervention d'aujourd'hui, c'est de vous présenter I-RP, à savoir en premier l'accès à l'outil – comment j'accède à l'outil I-RP. Et en deuxième point, comment je dépose une réclamation individuelle ou collective sur l'outil I-RP.

Mme Marion CURET (Assesseure) : Donc, on va passer à l'accès sur I-RP.

Vous avez tous eu le document qui pourra vous servir quand vous mettrez en route votre tablette. Tout d'abord, vous aurez un petit... je ne connais pas votre niveau de prise en main des tablettes, donc je suis repartie du début. Vous avez appuyé sur l'icône internet, donc vous allez tomber sur la page internet, et vous aurez à rentrer dans la barre d'adresse, l'adresse qui vous a été déjà transmise précédemment. Je ne sais pas si vous avez déjà fait un tour sur l'application. Il faut taper l'adresse : <http://I-RP.sncf.fr>.

M. Arnaud AUBERT (Invité) : Je précise : il faut la taper dans la barre d'adresse, et non pas dans le champ de recherche Google, ou Mozilla, ou autre chose, parce que vous n'aurez pas accès au site sinon. Il faut vraiment le taper en haut de la page, dans la barre d'adresse.

Mme Marion CURET (Assesseure) : Une fois que vous avez tapé l'adresse, vous allez arriver sur la page d'identification, d'authentification SNCF, sur laquelle il faudra indiquer votre CP et votre mot de passe Windows. On vous a rappelé, si vous avez oublié, votre mot de passe Windows, ou si vous l'avez perdu, comment le retrouver, et vous pouvez ensuite appuyer, du coup, sur « connexion », Vous arrivez directement sur la page d'accueil I-RP.

C'est là qu'on peut voir les différentes possibilités que nous offre l'application. Donc, en cliquant sur l'icône I-RP, on se dirige vers l'espace « dépôt et consultation des réclamations individuelles et collectives ». Et si vous appuyez en haut à droite, vous accédez à l'espace

Démat, c'est-à-dire là où vous trouverez tous les documents, BDES, documents relatifs aux réunions, et bases documentaires autres. Vous pouvez aussi accéder à votre profil.

Donc là, on va passer à une simulation d'un dépôt d'une réclamation individuelle et collective. Quand vous cliquez sur « I-RP », vous tombez sur cette page. Je vais me connecter en même temps. Voilà. Là, je le fais depuis mon ordinateur, donc ce n'est pas tout à fait pareil que depuis la tablette. Donc, on arrive sur l'espace I-RP. Je me suis créé un profil mandaté, pour que vous voyiez exactement ce que cela fait, du coup, pour vous. Donc, en cliquant sur « I-RP », j'arrive sur les RIC.

Donc, on va simuler une réclamation individuelle et collective : on clique sur « nouvelle question RIC », et là, vous êtes sur la fenêtre de dépôt. Donc, vous choisissez une entité, en fonction de la question que vous souhaitez poser. Donc, si c'est une question qui concerne le CSE dans son entièreté, vous cliquez sur « CSE », et ensuite, vous pouvez sélectionner les établissements ou la direction que vous souhaitez. Sachant que si vous déposez une RIC, par exemple, pour l'EIC Alsace, la RIC tombera d'abord au pôle RS, donc au niveau du CSE. Et nous, ensuite, on pourra rediriger les RIC vers l'établissement.

On va prendre l'exemple, là. Donc, je rentre ma question : « question test ». Vous pouvez, si vous le souhaitez, mettre un message qui n'apparaîtra pas en public, donc qui ne sera pas visible par les autres délégations, et qui sera visible uniquement de notre côté. Donc, vous validez. L'outil est fait de manière à ce que, s'il y a une question similaire qui est posée, elle puisse être directement retrouvée dans l'outil. Donc là, il n'y a aucune question similaire trouvée, je confirme la création, et vous pouvez confirmer, du coup, l'envoi immédiat au rédacteur. Donc, les mails sont envoyés. Et donc, voici la RIC, qui est ici, et qui est « en attente de traitement ». Donc, vous voyez le statut de la réclamation, qui peut être « en attente de traitement », « en cours de traitement », ou « Cloturée ».

M. Arnaud AUBERT (Invité) : Au-dessus de la RIC, vous voyez plusieurs champs de recherche et de sélection qui sont à votre disposition. Cela vous permet de trier les nouvelles RIC, les RIC qui sont en cours de traitement, les RIC qui sont closes. Cela vous permet donc, du coup, de vérifier l'exhaustivité du registre RIC qui est créé directement dans I-RP. Vous avez aussi la possibilité de trier des RIC en fonction des dates de dépôts, ce qui permet de savoir par exemple, entre plusieurs CSE, quels sont les RIC qui ont été déposées, et quelles RIC ont été closes auparavant. Et vous pouvez faire des recherches par mots-clefs aussi.

Donc, l'ensemble de ces champs, cela vous permet de trier des RIC comme vous en avez besoin, et en fonction de dates, en fonction du statut de la RIC, et de l'organisation syndicale.

Mme Marion CURET (Assesseure) : La RIC qui vient d'être posée, un filtre est appliqué automatiquement, donc c'est un filtre sur les questions que j'ai posées. En décochant le filtre, vous voyez donc l'ensemble des RIC qui sont posées. Donc, étant donné que c'est un test, je vais la supprimer. Vous voyez, je ne peux pas supprimer les RIC que je n'ai pas posées. Voici pour la simulation d'un dépôt d'une RIC.

En cliquant donc sur l'espace démat, en haut à droite, là on accède à un nouveau module de l'application, qui nous donne accès aux réunions, aux votes – mais pour l'instant, cette fonctionnalité, on ne l'utilise pas – la base documentaire, la BDES, et mon profil. Le trombinoscope, c'est si vous rentrez une photo dans l'outil.

Donc par exemple, si on va sur l'espace réunion, on a la réunion d'aujourd'hui, et là, vous voyez les documents qui vous ont été envoyés. Donc moi, je me suis envoyé une convoc test, puisque c'est un test, et voici les documents qui sont relatifs à la réunion d'aujourd'hui.

Donc, la base documentaire, pour l'instant, est vide. Et pareil, la BDES à ce jour... donc, vous pourrez avoir accès à tous ces menus déroulants.

Vous pouvez également changer votre profil, si vous souhaitez mettre à jour vos informations. Et vous avez également accès à l'agenda des réunions. Les manuels pratiques d'aide sont disponibles en cliquant sur les petits points d'interrogation. Donc, si vous avez des difficultés, ou si vous avez des questions sur le fonctionnement, il y a ces modules-là, et bien sûr nous, on est disponible si vous avez des questions.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Voilà pour cette présentation. Il y avait plusieurs doigts qui s'étaient levés, je ne sais pas dans quel ordre ils se sont levés. Peut-être monsieur le secrétaire en premier, et puis il y aura une intervention de monsieur STIEGLER, et de monsieur PINOT.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le DRH, ce n'est pas parce que je suis secrétaire, c'est parce que j'ai levé le doigt en premier – je tiens à le préciser.

Simplement deux mots sur la présentation. J'ai eu l'occasion de discuter avec vous sur ce sujet, qui est important. Sur l'outil I-RP qui récolte toutes ces questions ? C'est la première de mes interrogations.

Deuxièmement, la personne qui va avoir des questions qui concernent les données personnelles et médicales des agents, puisqu'il n'y a malheureusement plus de CHSCT, est-ce que cette personne est soumise au droit de réserve ? Je rappelle que seuls les membres élus au CSE ont un droit de regard sur ces questions-là, puisqu'on a les prérogatives des ex-CHSCT. Ce n'est pas le cas, peut-être, de la personne qui va emmagasiner les questions.

Je pense qu'il faudra aussi laisser le choix, parce que tout le monde n'est pas assujéti à utiliser une tablette, il faut s'habituer. Je pense qu'au départ, il va peut-être falloir aussi laisser le choix, pour les personnes qui veulent des documents par papier. il va falloir quand même poser la question aux élus qui le souhaitent.

Pour ma part, je souhaiterais avoir une archive papier, pour archiver dans les locaux, il nous faudra aussi, des locaux adaptés du CSE, pour les archives. C'est important, c'est une demande.

Ensuite, sur le traitement des questions, il est clair qu'il y a un certain nombre d'élus qui présentera les questions comme cela se faisait avant, par écrit au secrétaire, et le secrétaire les soumettra à l'ordre du jour, comme on l'avait prévu dans notre projet de règlement intérieur, que je vous ai fait parvenir très tard, hier soir.

Malheureusement aujourd'hui, on voit que la direction est complètement dépassée, parce que fonctionner comme cela, ce n'est juste pas possible. Alors, vous mettez en place un nouveau système parce que vous avez supprimé des instances partout, mais je vous rappelle que les représentants de proximité, comme les représentants SST en proximité ont un rôle important et peuvent permettre aussi de soulager l'instance CSE, parce que je pense que cela va être une véritable usine à gaz.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Monsieur STIEGLER ?

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Oui. Donc, en fait, nous d'ici, on ne voit rien, on n'entend rien. Donc, c'est pour revenir sur la déclaration du secrétaire, de ce matin : les locaux ne sont vraiment, clairement pas adaptés. Parce que nous, on ne se voit pas avoir des présentations de votre part dans de telles conditions. Cela, c'est un sujet que vous devez traiter : on n'a pas choisi d'avoir un CSE avec 35 élus, donc c'est à vous d'adapter l'instance à vos actes.

Ensuite, sur la tablette, j'espère que cela ne se substituera pas complètement à l'humain, ou syndicalement, toutes les OS, on a aussi une façon de travailler en allant voir directement les dirigeants, en leur envoyant des mails directement pour résoudre plusieurs problématiques, et là, on enlève quand même une part d'humanité aux relations sociales.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Il y avait monsieur PINOT, et ensuite, monsieur SENS.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Oui, alors plusieurs points. Vous ne nous avez pas informés, s'il allait y avoir des notifications via cette tablette-là, sur les différents points. Parce qu'il me semble avoir lu qu'il faut aller sur la BDES pour voir sur certaines consultations qu'il y aura lors des séances. Donc, on ne va pas s'amuser à cliquer sur la tablette chaque jour pour voir s'il va y avoir des consultations ou autre qui sont prévues. Donc, nous obliger à aller sur la BDES... nous, nous aurions aimés ne pas simplement avoir une information, mais une formation sur la tablette, et non pas vous voir sur un coin de table. Comme vous le savez, pour l'instant, même si le règlement n'est pas encore établi, vous savez qu'ici, autour de la table, les élus n'ont que 34 heures par mois, donc je ne pense pas qu'on va s'amuser, comme cela, à poser une journée pour venir vous voir pour utiliser une tablette qui nous est imposée sur l'utilisation de certaines choses.

Nous, c'est pareil, pour la délégation SUD-Rail, on n'utilisera pas l'ensemble des outils de la tablette. Donc, voilà pour les premiers points.

Ensuite, savoir si la tablette est géolocalisée. Et nous sommes assez surpris que vous nous fassiez une présentation sur I-RP d'une façon un petit peu moderne, digitale, que vous nous en faites, quand on voit l'ensemble des erreurs qu'il y a sur les 10, 15 ICP qu'on peut recevoir sur notre boîte mail professionnelle, avec l'ensemble des erreurs qu'il peut y avoir à l'intérieur, où on reprend encore des membres CHSCT, avec les coordonnées des anciens membres CHSCT, avec un président de CHSCT... donc, nous imposer un outil digital du futur, déjà de votre côté, mettez un petit peu d'ordre, parce que là sincèrement, recevoir... parce que vous nous imposez quelque chose, un ordre établi, pour qu'on vous pose des questions au bon endroit, au bon interlocuteur, dans la bonne petite case. En tout cas nous, pour l'instant, ce qu'on reçoit quotidiennement de la part de la direction, c'est une anarchie la plus totale.

Donc, mettez un peu d'ordre de votre côté avant d'essayer de nous en réclamer du nôtre. Merci.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Monsieur SENS.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Oui. Surtout, avant d'aborder des questions plus techniques, mais j'avais posé la question en bilatérale, parce qu'il y a eu des cycles de bilatérales, sur votre démarche unilatérale, Monsieur le Président, dans tous les CSE, d'utiliser cet outil. Il n'y a pas eu d'accord national, c'est bien une démarche unilatérale d'imposer le tout digital.

Rappeler aussi ce qu'on avait dit en bilatérale, c'est notre opposition, à la CGT, d'utiliser seulement les adresses mails professionnelles. Alors, on avait débattu, y compris avec vos assesseurs des relations sociales, qui sont là pour améliorer les relations sociales. Voilà pour le moment.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Monsieur CATIAU.

M. Bruno CATIAU (RS UNSA) : Oui, alors au titre de notre délégation, et surtout à l'expérience du mandat précédent, nous avons obtenu en certains CE l'impression papier, dans les choix qui pouvaient être opérés par nos soins. Nous ne sommes pas égaux face à la technologie – je ne vous fais pas un dessin – donc il serait opportun de permettre à

celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir avoir un point d'impression, sur le site de son choix, en local évidemment.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Monsieur le Président, vous avez peut-être un premier jet de réponses, ou Monsieur le DRH – Monsieur MARTY.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Oui, je vais demander à Olivier MARTY, effectivement, de donner des éléments de réponses sur les points où on peut déjà répondre.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Alors, peut-être sur quelques points, et puis l'équipe complètera pour les points plus techniques.

Sur le contenu de la rédaction d'une réclamation, d'une question posée sur l'outil, il s'agit bien ici des réclamations individuelles et collectives. Ces réclamations sont issues de ce que l'on connaissait dans le système d'instances précédent, au niveau des DP, et non pas du niveau CHSCT. Donc, les réclamations individuelles et collectives ne sont pas appelées à remplacer des sujets qui, auparavant, étaient portés dans les CHSCT, avec les sujets médicaux, les sujets de confidentialité que vous avez évoqués. Donc, le caractère connu et diffusé des questions du côté des réclamations individuelles et collectives rejoint ce qui était déjà connu et diffusé lorsqu'on était sur un système de questions DP dans les différents périmètres précédents.

Sur les questions plus générales en termes de digital ou papier, plusieurs d'entre vous l'ont exposé, ce que de notre côté, on vous doit, ce sont des réponses. Et les réponses sont bien sûr portées par l'outil, donc c'est à ce titre-là qu'on remplit nos obligations, qui sont de permettre à tout le monde d'avoir les réponses. Bien sûr, vous avez la capacité, par l'outil, d'imprimer, pour ceux qui souhaitent faire des archives papier.

Sur le fait qu'il puisse toujours y avoir des contacts pour discuter de sujets d'entreprise avec les différents échelons de direction et du management, quel que soit le changement d'architecture de l'instance, ceci ne change rien. Cet outil est destiné à enregistrer et à obtenir des réponses pour une réclamation individuelle et collective formellement posée, donc méritant de faire un parcours d'instance, comme c'était déjà le cas avant avec les DP. Ce qui n'empêchait pas, auparavant aussi, d'avoir des échanges hors DP et hors questions officielles. Donc, ce point-là reste bien sûr, hors instance, tout à fait possible.

Une petite remarque par rapport à la salle – ce n'est peut-être plus tellement sur l'outil – on a prévu que pour ces présentations, on puisse monter en ergonomie de manière très nette, avec des grands écrans permettant à chacun des côtés de la salle, en vision directe, face à vous, d'obtenir la visibilité de toutes les présentations. C'est un format que certains connaissent, déjà dans des instances précédentes. C'est en commande, et cela évitera d'avoir un seul... un mur de présentation avec un vidéoprojecteur – on est en situation provisoire aujourd'hui.

Sur le fait qu'il puisse y avoir d'autres voies pour instruire dans l'instance CSE l'apport de réclamations, par la voie du secrétaire, de l'ordre du jour, j'ai entendu que certains disaient vouloir l'utiliser de manière pas entière. Voilà, bien sûr, je ne reviens pas, et je ne commente pas aujourd'hui ce que peut être le contenu de ce que le secrétaire, le jour venu, apportera à l'ordre du jour, avec le président – cela fait partie, et c'est normal, du débat d'élaboration de l'ordre du jour. Donc, je ne fais pas plus de commentaires là-dessus.

Peut-être deux questions techniques pour l'équipe, sur la question géolocalisation ou pas, et la question sur... alors, précisez pour l'assemblée la nécessité d'utiliser les adresses professionnelles. Et peut-être un troisième point, c'était sur l'existence de notifications pour

éviter d'être soi-même tous les jours en train d'aller voir s'il y a quelque chose de nouveau sur l'outil. Donc, sur ces trois questions, je vous laisse, l'un ou l'autre, compléter la réponse.

Mme Marion CURET (Assesseure) : Pour la question « qui récolte les questions ? », à notre niveau les questions sont donc récoltées au niveau du pôle RS de la DRH de la ZP NEN, et en fonction de qui sont les destinataires des questions, on les transmet aux établissements, aux responsables RS.

Pour les notifications, effectivement, il est possible de recevoir des notifications. Quand vous allez dans votre profil, vous pouvez choisir vos notifications, et vous pouvez du coup décider de la récurrence à laquelle vous voulez les recevoir – donc, pour effectivement ne pas avoir à vous-mêmes vous connecter sur l'application pour voir quelles sont les nouveautés.

M. Arnaud AUBERT (Invité) : Sur les questions un peu plus techniques, notamment sur celle relative à la géolocalisation : non, les tablettes ne sont pas géolocalisées. Donc du coup, il n'y a aucune traçabilité des mouvements qui sont enregistrés ou qui sont conditionnés ou inventoriés dans un logiciel. Donc non, ce n'est pas géolocalisé.

Sur la question des adresses professionnelles effectivement, on avait échangé sur le sujet. Pourquoi, en fait, l'outil oblige à passer uniquement par les adresses professionnelles ? En fait, l'outil I-RP, pour rentrer un peu dans la technique, il est hébergé par le SI RH de l'entreprise. Et au même titre que les mails Outlook qu'on s'envoie et que vous pouvez recevoir, et que vous pouvez envoyer, l'ensemble de ces messages sont cryptés, donc codifiés, pour qu'ils ne puissent pas être interceptés par des virus, par des tentatives d'hameçonnage d'autres entreprises ou de cyberdélinquants, comme on dit. L'idée en fait, c'est que ce cryptage puisse toujours être utilisé, y compris en utilisant l'application I-RP entre les élus et la direction.

C'est la raison pour laquelle I-RP a fait le choix d'utiliser uniquement l'adresse professionnelle, de sorte à ce que les messages qui sont envoyés entre I-RP et l'adresse Outlook de la SNCF soient cryptés, et du coup soient protégés par le système de sécurité de l'entreprise. C'est pour cela qu'on est contraint de passer par l'adresse professionnelle sur l'outil I-RP.

En revanche, j'attire votre attention sur le fait que toutes les boîtes électroniques quelles qu'elles soient – que ce soit La Poste, ou je ne sais quoi – proposent aujourd'hui de rediriger sur une boîte les différents mails. Et l'adresse SNCF le permet également. Donc techniquement, cela veut dire que vous pouvez créer une règle – cela s'appelle une règle – dans votre mail SNCF, qui redirige toutes les correspondances d'I-RP directement dans votre boîte mail perso. La question nous a été posée de savoir si, par exemple pour un DPX qui serait élu, il aurait du coup tous ses mails renvoyés dans son adresse perso – la réponse est non. On peut effectivement sélectionner, dans cette règle, uniquement certains destinataires, et I-RP est un seul et unique destinataire. Quel que soit le contenu du mail, l'expéditeur reste le même, c'est I-RP.

Donc, il suffit de créer une règle en fait dans votre adresse mail professionnelle renvoyant tous les mails d'I-RP dans votre adresse personnelle. Et à ce moment-là, vous pourrez bénéficier dans votre adresse personnelle de tous les mails envoyés par I-RP.

Je ne sais pas si cela a été clair, parce que c'est un peu technique.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Je précise, sur le vocabulaire, on parle bien des expéditeurs. Il y a toujours un destinataire et un expéditeur, donc on peut identifier l'expéditeur I-RP, pour une règle transférant l'ensemble des mails reçus de cet expéditeur-là dans une autre boîte personnelle, différente.

Alors, il y avait monsieur GUELUY qui avait demandé la parole, puis monsieur PINOT, et monsieur STIEGLER.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Oui, je voulais revenir sur ce que vous disiez, Monsieur MARTY : oui, effectivement, dans les mandats précédents, on traitait aussi des questions concernant la DP. Cette instance n'existe plus, ce n'est pas de notre fait – je le rappelle quand même. S'il n'y a pas eu d'accord, ce n'est certainement pas de la faute des organisations syndicales, c'est bien de la responsabilité de l'entreprise. Et moi, je suis désolé, mais le fonctionnement n'était pas du tout pareil : chaque délégation envoyait, dans un délai donné, à une date précise, aux établissements, leurs questions.

Là, vous nous présentez un outil, on nous avance qu'on va faire du syndicalisme en continu sur ces prérogatives-là. Moi, je suis désolé, ce n'est pas du tout la même chose. Moi, je suis un syndicaliste, je ne suis pas un professionnel de l'internet. Et il y a quand même quelque chose qui me gêne, c'est que les IRP ont été supprimées – ce n'est pas de notre fait – et là, vous nous proposez de choisir si on envoie nos questions dans les établissements, au CSE... enfin, je ne sais pas, moi, je ne pige pas là. Ce n'est pas de notre fait, tout cela.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Monsieur STIEGLER ?

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Je crois que c'était monsieur PINOT avant.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Oui, alors je n'avais pas forcément vu en notant, qui levait le doigt le premier, donc à votre convenance. Monsieur PINOT ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Si, si, monsieur le président avait bien précisé l'ordre établi pour reprendre le fil des discussions. On ne va pas recommencer comme les 6 derniers mois qu'il a pu y avoir au niveau du CE circulation, Monsieur le RH, sinon, on va se demander si ce n'est pas du harcèlement, ou voilà.

Non, mais là, vous êtes en train de... vous ne savez pas, vous ne nous écoutez pas, a priori au niveau national, vous n'avez pas écouté, et ici, dans cette instance, on ne va pas commencer à ne pas s'écouter. On n'est pas des professionnels. Autour de la table, tout le monde n'est pas des professionnels du numérique, et vous demandez à des agents qui n'ont que 34 heures par mois d'être des professionnels du numérique. Et vous demandez même à des personnes qui ont 0 heure de devenir des professionnels du numérique alors que déjà vous, vous ne montrez pas l'exemple via la direction. Donc, formez votre staff avant de demander à nous d'être au top sur ce sujet. Voilà.

Nous, à SUD-Rail, on ne va pas demander si celui qui veut être militant, s'il est digitalisé. Non, non, cela ne marche pas comme cela. Donc, on va continuer à fonctionner à l'ancienne, parce que voilà, la plupart de ce que vous nous présentez là, on ne s'y mettra pas.

Voilà pour la seconde intervention. Et aussi par rapport à l'outil que vous nous donnez, et par contre, pour aller voir les sujets sur la BDES, etc., des sujets au niveau de l'instance où on sera obligé, au cas où vous ne fourniriez pas par papier, vous regardez ici – tout à l'heure, on l'a signalé – il n'y a pas de réseau. Donc, la tablette, c'est quoi ? C'est une clef 4G, où qu'on soit on va pouvoir choper du réseau ? Ou c'est via le Wi-Fi ?

M. Olivier MARTY (Assesseur) : On va prendre la fin des questions : monsieur STIEGLER, et puis monsieur ACHOUB.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Oui, nous à la CFDT, on n'est pas fermé aux évolutions technologiques, mais c'est compliqué là, ce que vous nous mettez en place. Alors, je vais faire un parallèle : par exemple cette nuit, j'ai reçu entre 00 h et 6 heures du

matin 19 mails de la direction SNCF. J'en ai reçu un à 1 h 01, un à 1 h 03, un à 1 h 50, un à 1 h 54, un à 2 h 09, un à 2 h 25, un à 2 h 29, un à 2 h 42, un à 3 h 15, un à 3 h 22, deux à 3 h 33, un à 3 h 55, un à 3 h 56, un à 5 h 01, un à 5 h 06, un à 5 h 10, et un à 5 h 30.

Alors, je veux bien... et j'ai aussi une vie personnelle à côté, avec des passions, des occupations, mais il faudra quand même m'expliquer comment un élu du CSE va gérer tout cela. Cela ne va pas, là il faut à un moment donné... alors, soit vous mettez en adéquation un fonctionnement qui nous permet de travailler correctement, soit cela n'ira pas. Je veux dire, on est 35 élus, dans 6 mois, il y a la moitié qui est internée – s'ils veulent faire correctement leur travail. Non, mais c'est vrai. Donc, voilà.

Donc, c'est à vous, Monsieur le RH, en tant que responsable des relations humaines et sociales, de trouver un fonctionnement adapté, pour nous et pour vous.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Monsieur ACHOUB ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le DRH. Alors, simplement sur ce que vous avez répondu, on entend que vous remplissez vos obligations effectivement, mais vous ne faites que cela. Vous prenez une loi, vous mettez en place le minimum, mais à aucun moment donné vous ne vous intéressez un peu plus que cela à ce qui est du fonctionnement. Mais également, ces obligations de devoir de résultats en matière de santé, sécurité au travail, et je reviendrai tout à l'heure là-dessus.

Aux réponses aux questions, dont une question du secrétaire, qui souhaitait avoir simplement un exemplaire imprimé pour les archives du CSE, et en réponse à un RS, qui dit qu'effectivement, on n'est pas tous égaux devant le numérique, vous répondez : « on est en possibilité d'imprimer par les outils ». Mais cela veut dire qu'il faut quand même aller sur l'outil pour faire le travail. Donc, vous avez pris un raccourci, et vous ne répondez pas vraiment à la question, puisque vous restez toujours sur votre phrase de départ : « nous remplissons les obligations ». Je pense qu'il faudrait peut-être demander, et c'est le minimum que vous pouvez faire, qui souhaite avoir un exemplaire papier.

Je continue. Sur la problématique de cette salle, en particulier les élus de la CFDT, je me mets à leur place, parce que je le vois d'ici, je veux dire : comment on peut avoir un débat ? Normalement, quand on a un débat, on se voit, on échange. Eux, ils ne vous voient pas, parce qu'ils sont un peu plus avancés que vous. Et il y a un problème de résonance. Donc, vous nous dites : « pas de soucis, on va mettre de jolis écrans pour que tout le monde voie la télé ». Aujourd'hui, on n'est pas venu pour regarder la télé, déjà on va remettre un petit peu de propreté dans cette salle, et puis on va essayer d'arranger les choses pour que tout le monde soit au même niveau d'écoute et d'information, et qu'on puisse être un petit peu à l'aise sur les échanges, puisqu'on va en avoir beaucoup.

Concernant les adresses pro, d'une manière claire – je vais être clair avec vous – le secrétaire n'utilisera pas vos adresses pro, de la direction, dans le cadre du CSE. Aujourd'hui, il y a un problème de confidentialité. Je rappelle que lors des sorties des premiers outils numériques, j'étais moi-même présent lorsque le responsable national avait présenté ce projet, je lui avais posé la question : est-ce qu'aujourd'hui, vous êtes capable d'aller voir sur une boîte mail, ou sur un téléphone, les informations ? On m'a répondu : « vous dire le contraire, ce serait vous mentir ». Il y a toujours une possibilité, donc on n'a pas 100 % de confidentialité. Et je vous rappelle qu'il y a quand même des informations, entre les agents et les élus, qui vont aussi circuler et qui sont aussi du domaine confidentiel. Donc cela, est important.

Ensuite, j'ai une troisième question : en cas de casse ou de vol de la tablette numérique, c'est quoi qui incombe à l'élu ? Il la rembourse ? Il doit faire une déclaration sur l'honneur ?

Il doit s'assurer ? Voilà, là-dessus aussi, c'est une question qui mérite une réponse claire, parce qu'aujourd'hui, si on prend une tablette qui coûte – je ne sais pas – certainement dans les 1000 euros, et puis que demain, on la casse ou on se la fait voler, il ne faudrait pas que les élus aient un retrait sur salaire du prix de la tablette. Enfin moi, je préfère prévenir que guérir.

Ensuite, sur le fonctionnement, vous le savez, on a de nombreux problèmes parce qu'on n'a plus de proximité. Et là, vous allez voir, avec le temps, parce que vous avez toujours eu une vision nationale sur ce qu'il se passait dans les établissements en disant : « voilà, il y a des IRP, cela fonctionne », etc. Vous allez voir, maintenant que vous êtes aux premières loges et vous allez vite comprendre ce que c'était, le quotidien des établissements, mais tout cela, concentré en une instance. Vous allez vous apercevoir que cela va être ingérable.

Pour ma part, on doit, dans le fonctionnement, mettre en place des choses de façon urgente. Je m'explique. Depuis ce matin, le CSE existe officiellement. Monsieur le Président, vous avez cette responsabilité aujourd'hui, puisque vous avez la casquette de chef d'établissement pour les questions individuelles et collectives, et pour répondre à votre DRH, dans les questions individuelles et collectives, il y en a qui touchent à la santé, l'hygiène et les conditions de travail. Donc, c'est bien du domaine SST. À ce titre-là, vous avez la responsabilité, je vous l'ai dit, un devoir de résultats. Et cela veut dire que le moindre droit d'alerte aujourd'hui sur le territoire doit être traité par les élus du CSE. On n'a pas mis en place la commission SST dont vous êtes le président de fait, donc vous devez réunir tous les élus titulaires ici présents, au moindre droit d'alerte, s'il y a un désaccord, etc.

Là-dessus, je vais vous demander déjà de nous communiquer rapidement, au jour le jour, l'ensemble des accidents de travail qu'il y a sur le territoire, l'ensemble des droits d'alertes, ou d'autres choses, qui concernent les SST. Il va falloir qu'on trouve une solution pour qu'on puisse intervenir rapidement.

Pour l'instant, je m'arrête là, mais vous voyez que cela ne va pas être évident. Concernant les questions, effectivement, le secrétaire remontera des questions à la direction. si on vient au vu du périmètre avec une valise de questions, je n'ose pas imaginer combien de temps vont durer nos réunions.

Donc, vous voyez qu'aujourd'hui, tous les éléments sont rassemblés pour qu'on puisse trouver une solution équitable pour l'ensemble des élus et la direction. Et cela passera obligatoirement par la mise en place de représentants de proximité, et de SST au niveau des établissements, parce que sinon, on ne pourra pas fonctionner.

Moi, je vous le redis : aujourd'hui, on n'est pas en train de faire de la surenchère, on vous l'a dit, on ne peut pas travailler de cette façon, en se dotant d'une tablette numérique. Et comme l'a dit tout à l'heure un élu, vous ne pouvez pas imposer vous-mêmes, par une décision unilatérale, un outil numérique et dire aujourd'hui aux élus : « vous n'aurez que cela, il n'y a rien d'autre, et vous n'avez pas le choix ». Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne, parce qu'on est encore dans un pays libre, où les choix peuvent être faits individuellement.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Oui, alors peut-être par rapport à vos retours, qui viennent requestionner le principe même d'avoir... une question de digitalisation et d'outil. Cet outil nous permet de répondre à nos obligations, comme je l'avais dit en introduction. Et il permet d'assurer la bonne information de l'ensemble des élus du CSE, en ayant la dotation matérielle elle-même, de la tablette, et en ayant l'accès à l'information au travers de l'application I-RP. Donc, à ce titre-là, on répond à nos obligations.

Encore une fois, sur la question d'avis par la boîte mail professionnelle, vous avez une capacité de transfert en ciblant l'expéditeur si vous le souhaitez, si cela vient de l'outil I-RP. Si certains souhaitent ne jamais ouvrir leurs boîtes professionnelles, tout en exerçant leurs fonctions d'élus, ou de représentants au CSE, la routine de renvoi de la totalité des mails reçus sur l'adresse professionnelle existe aussi. Il y a une sélection, ou non, de l'expéditeur. Voilà. Et à ce titre-là, l'information des élus sur différents sujets est déjà déclenchée par cet envoi sur les boîtes mails professionnelles, et c'est le cas des accidents du travail lorsqu'ils se produisent, et pour lesquels il y a un avis qui est envoyé.

Je redis encore une fois que le système de questions-réponses dans l'outil est celui des réclamations individuelles et collectives, que cela n'a pas englobé ce qui était auparavant des sujets remontés dans les CHSCT, qui n'existent plus aujourd'hui, mais dont la prérogative est reprise par le CSE, et sans venir sur une architecture plus de proximité, qui fait l'objet d'un débat qui n'est pas le débat technique de présentation de l'outil, mais d'un autre débat, qui est autour du règlement intérieur.

Bon, voilà pour quelques remarques d'ensemble.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : En cas de casse ou de vol de la tablette, est-ce qu'on peut donner des réponses à monsieur ACHOUB là-dessus ?

Mme Marion CURET (Assesseure) : En cas de casse ou de vol de la tablette, si c'est un vol, il faut faire une déclaration au commissariat de police pour vol, et bien sûr, le changement de la tablette est à la charge de l'employeur – sous réserve d'avoir cette déclaration auprès du commissariat de police.

En cas de casse, le matériel doit être remis à la direction, et en échange, le matériel sera remplacé.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, Monsieur ACHOUB, peut-être pour cette question-là, si c'est le complément sur cette question, puis monsieur SENS avait demandé la parole, et monsieur BRASSART.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président, s'il faut un certain temps pour changer la tablette et la réparer, comment on travaille entretemps ? Parce que je ne sais pas ce que vous avez comme délai.

Mme Marion CURET (Assesseure) : On le fera dans les meilleurs délais, je pense que ce sont quelques jours au maximum, à partir du moment où on aura reçu la tablette. Après, pareil, si on arrive à se contacter par téléphone, on peut trouver des solutions pour accélérer l'échange.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur SENS, puis monsieur BRASSART, puis monsieur GUELUY.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Bien. Moi, je constate qu'au vu de vos réponses, c'est bien une démarche unilatérale de l'entreprise, qui est imposée à tout prix, y compris dans notre CSE. Mais je ne sais pas, comme mon camarade Christophe le disait, si vous avez bien estimé le travail des élus, et le travail de la direction. Alors, une simple autre question – et vous ne me ferez pas croire que vous ne l'avez pas estimé – combien il y avait de questions DP, CHSCT, CE, avant, sur le territoire de production ? Vous ne me ferez pas croire que vous ne l'avez pas estimé.

Pensez-vous pouvoir traiter tout le flot des nouvelles questions efficacement, sans la proximité qui est revendiquée par la CGT ? Le secrétaire vient de le dire. Ou visez-vous uniquement les gains de productivité ?

Et puis enfin, pour rebondir sur l'intervention du collègue de la CFDT, la lecture, l'utilisation de l'outil I-RP, vous l'entendez comment ? Sur crédit d'heures, ou sur temps de service ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur BRASSART, puis monsieur GUELUY.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Oui, en partie le secrétaire et Dominique SENS ont posé un peu ce que je voulais dire comme questions. Mais je voulais juste repréciser une chose, vous parlez de routine, vous parlez de coups de téléphone, donc là en fait, on est 100 % numérique, 100 % dans une numérisation, il n'y a plus de dialogue social, quelque part, dans tout ce que vous êtes en train de nous dire. Si demain, malencontreusement, je me fais voler mon téléphone dans le train, je me fais voler mon téléphone et la tablette, je n'existe plus en tant que délégué, j'ai l'impression. À part si je vous envoie un pigeon, ou quelque chose comme cela, je ne sais pas.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur GUELUY, et on va s'efforcer de répondre.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Oui, une réaction par rapport, justement, vous n'arrêtez pas de répéter que vos obligations sont remplies, tout cela, moi, je vous crois, mais n'empêche, en gros si je vous écoute, c'est vous qui allez nous dire si nos questions, ce serait de la SST, est-ce que cela correspond à l'ancien mandat de DP... moi, je vous rappelle qu'il n'y a plus qu'une seule instance, donc les questions, on doit les poser dans l'instance, point barre.

Le sujet, c'est, quand un élu... je vais prendre mon exemple. Si je – ce qui n'est déjà pas sûr – j'accepte de poser une question par cet outil, je vais me retrouver avec quelqu'un qui va me dire peut-être : « non, cette question-là, cela ne correspond pas à la définition légale ». Et j'en veux pour preuve que pendant trois ans, j'ai vécu cela dans une instance qui s'appelait la DP Cadres à réseau Maine, dans notre DT là, et toutes les questions qu'on posait, en gros, on nous demandait... enfin, la réponse du président ou de la présidente qui a suivi, en gros, c'était : « je me pose la question si vous avez le droit de me la poser ».

Donc, je pense que si vous voulez jouer à cela, je pense que cela ne va pas le faire non plus.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Peut-être un point par rapport à vos remarques. Bon, là où la connaissance par voie numérique remplace la connaissance par voie papier, ou alors l'émission d'une question par voie numérique remplace l'émission d'une question par voie papier, ce n'est pas quelque chose qui, pour nous, intervient sur un sujet de temps de service ou de crédit d'heures, parce qu'auparavant, le fait de prendre connaissance par voie papier ou de poser une question par d'autres biais que la voie numérique prenait aussi du temps. On n'est pas sur un sujet qui vient percuter le sujet du temps.

Bien sûr, sur les questions de DP, le périmètre étant ce qu'il est, elles sont effectivement nombreuses. Le sujet n'est pas de faire des mathématiques, mais l'outil est conçu pour que l'on puisse faire en sorte que le circuit d'alimentation des réponses puisse être effectivement ciblé au niveau des établissements, au niveau de ceux qui ont en charge les sujets et qui savent y répondre. Cela n'empêche pas le fait que l'instance CSE couvre bien l'ensemble du périmètre de la Zone de Production Nord-Est-Normandie, et que les réponses seront adressées au titre de cette instance, quel que soit le niveau de détail d'une question qui ciblerait un établissement ou une UO précise. Et à ce titre-là, juste pour vous rassurer, lorsqu'on vous présente la capacité de cibler un destinataire lorsqu'une question est posée, c'est quelque chose qui peut être facilitant pour que, dans le tri des questions de notre côté, on puisse aller directement à l'essentiel, c'est-à-dire à l'établissement concerné. Il est tout à fait possible de poser une question, en cochant « CSE », tout simplement,

comme si on était destinataire de la question par un autre biais que l'outil numérique. Charge à nous de faire en sorte de récolter les éléments de réponse, pour éviter une réponse au titre du CSE. Ces éléments-là sont tout à fait possibles, et n'introduisent pas une contrainte de votre côté, mais c'est plutôt un moyen de pouvoir aller plus efficacement à la réponse. Voilà.

Et ceci ne change pas sur le débat qui peut être le débat de capacité de se parler en proximité, mais encore une fois, qui n'est pas un sujet réglé par l'outil, qui est un autre débat. Voilà, cet outil-là est un outil national, qui est développé quelle que soit la configuration des CSE sur l'ensemble de l'entreprise.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Sur la communication des accidents du travail, qu'est-ce qu'on peut dire à monsieur ACHOUB ?

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Oui, j'ai répondu.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Pardon. Alors moi, juste un petit mot de complément, parce que j'ai entendu effectivement les interrogations de monsieur ACHOUB sur les adresses professionnelles, et le fait que ce qui était – si je comprends bien ce que vous avez dit, Monsieur ACHOUB, c'est que tout ce qui transitait par une adresse professionnelle est quelque part sur un serveur de l'entreprise. C'est en gros cela, la question.

Bon, donc moi, ce que je comprends – mais là, il faudra qu'évidemment on puisse vous donner toute l'assurance sur cette question – c'est que le système tel qu'il est proposé effectivement, amène à ce que transitent par des serveurs de l'entreprise des échanges entre les représentants du personnel et l'entreprise. Et il n'oblige en rien à ce que transitent par les serveurs de l'entreprise des échanges évidemment entre représentants, élus, quel que soit leur statut, mandatés, et entre les élus, les représentants, et les agents. C'est-à-dire que si on dit qu'évidemment, ce sont les échanges entre l'entreprise et un représentant du personnel – quel que soit son mandat ou son statut – qui quelque part sont sur les serveurs de l'entreprise, ce sont des informations dont par définition l'entreprise elle-même a connaissance, puisqu'elle est quelque part une des parties de l'échange.

Voilà, donc c'est pour vous dire qu'à mon sens, ce fait d'utiliser les adresses pro n'entraîne pas, me semble-t-il, de risques de divulgation d'informations dont vous, vous ne souhaitez pas, tout à fait légitimement, qu'elles soient divulguées, parce qu'elles font partie des échanges que vous souhaitez avoir hors des échanges avec l'entreprise.

Monsieur ACHOUB ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président, votre DRH indique souvent « nous remplissons nos obligations ». Il l'a dit quatre fois, mais il n'a pas répondu à toutes les questions.

J'ai demandé tout à l'heure, parce qu'on est en train de nous dire que ce sont les questions individuelles et collectives qui remontent par ce biais. Demain, en tant qu'élu, je vous fais remonter une question, monsieur X, d'une brigade, a des soucis – je prends un exemple – qui est le suivant : il ne peut pas porter aujourd'hui les vêtements haute visibilité pour une raison médicale. Cela pose un problème, parce qu'on dévoile quand même quelque part un problème médical, c'est une question individuelle, qu'on fait remonter, mais qui a un côté confidentiel, côté CHSCT.

Donc, je repose ma question : celui qui reçoit les questions, c'est qui ? Et a-t-il aujourd'hui la légitimité pour traiter des questions d'ordre confidentiel ? C'est la première question.

La seconde question, vous n'avez pas répondu : comment on fonctionne ? Parce qu'actuellement, je pense que tous les accidents de travail et toutes les invitations au PS9H, c'est-à-dire pour élaborer les plans de prévention, qui les reçoit au niveau du CSE ? Qui les traite ? Comment elles sont retournées à l'ensemble des élus ? Aujourd'hui, tous les élus doivent avoir l'ensemble de ces invitations, et doivent avoir aussi connaissance de l'ensemble des accidents de travail – comment on fonctionne ? La question est importante.

Ensuite, demain, s'il y a droit d'alerte et qu'il faut réunir le CSE dans un délai de 24 heures, comment les agents, pour certains qui sont sur des postes de sécurité, sont délogés ? Comment vous prévoyez leur remplacement en urgence, puisque vous devez automatiquement les remplacer pour qu'ils puissent se rendre en urgence en réunion ?

Voilà, donc ce sont toutes les questions qui nous interrogent. Je vous le dis, parce que je sais que vous avez vu qu'au fret, c'est en train de bouger. Il y a eu pas mal de droits d'alertes, il y a eu plusieurs sujets, où ils se sont même réunis samedi dernier – voilà, moi, je ne souhaite pas qu'on se réunisse tous les samedis et dimanches, mais pour le bien des agents, on le fera. On est élu pour cela, il n'y a pas de soucis. Seulement voilà, il faut aujourd'hui que vous répondez aux questions.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Juste pour répondre, l'exemple que vous avez pris ne correspond pas à une réclamation individuelle et collective qui, elle, est ciblée dans l'outil en termes de questions-réponses. Donc, la capacité à porter à l'employeur une question d'ordre médical, par exemple, reste de l'initiative d'un élu, ou du secrétaire, directement avec l'employeur, en dehors de séance si cela le nécessite. Si une question doit être portée par la voie de l'ordre du jour, à notre connaissance, cela fait l'objet du débat de fixation de l'ordre du jour.

Voilà, mais l'outil que l'on vous présente aujourd'hui est destiné à apporter les réponses à des réclamations. Ce ne sont pas juste des questions, le mot « questions » étant général, c'est sur des réclamations, sur l'application des règles.

C'était déjà le cas auparavant, lorsque l'on distinguait – et vous avez eu raison de le citer – des sujets qui relevaient du CHSCT, et qui à moment donné étaient bien portés à la connaissance de l'employeur pour qu'ils puissent être évoqués et débattus, mais qui ne figuraient pas sur une question DP. Pour redonner la distinction.

Pour résumer, l'outil n'est pas censé remplacer la totalité des sujets qui sont des sujets de la prérogative du CSE.

L'avis pour les accidents du travail, et l'existence d'inspections communes préalables, est envoyé à l'ensemble des élus sur la boîte mail professionnelle, depuis l'existence du CSE. Et donc, cette partie-là est faite.

Et par rapport à votre question sur le droit d'alerte, bien sûr que les textes sont toujours les mêmes, même s'ils ont été rédigés avec l'existence des CSE ; s'il y avait un cas de figure où avec un droit d'alerte et un désaccord lors de l'enquête immédiate, fait qu'il y avait nécessité de réunir le CSE, le déclenchement de cette réunion serait fait, avec l'urgence nécessaire, et avec la nécessité de dégagement de la production de ceux qui le sont. Ce système-là ressemble à celui qui existait lorsqu'il fallait, dans les mêmes délais, réunir un CHSCT sur une question similaire. Donc cela, c'est un rappel de règles. Pas d'autres commentaires de ma part.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Je vais vous répondre directement, Monsieur le DRH. Les collègues de Bordeaux m'avaient dit que vous étiez un brillant DRH, mais effectivement, au-delà d'être brillant, vous jouez un petit peu avec les mots.

On va être clair : vous ne pouvez pas aujourd'hui mettre de côté une question comme je viens de vous dire. Ce n'est pas une question d'ordre médical, c'est aujourd'hui une réclamation individuelle, moi, je ne peux plus porter mes vêtements de travail à cause de cela, comment je fais ? Il y a du domaine confidentiel dedans. Vous ne pouvez pas la mettre de côté.

Donc, aujourd'hui vous êtes en train de nous dire que cet outil-là sert pour faire remonter les questions. Par contre, toutes les questions qui sont du domaine HSCT, comment elles remontent ici ? Puisque vous êtes en train de me dire qu'on n'a pas le droit, comment elles remontent ici ? C'est aussi la question.

Et concernant, les droits d'alertes, on sait comment cela fonctionne. Je vous dis simplement : comment vous mettez en place les choses s'il faut réunir tout de suite les élus ? Donc, c'est dans le fonctionnement.

Par contre, sur les questions SST, il va falloir répondre de manière claire. On ne peut pas exclure ces questions-là. Ce n'est pas possible.

Mais on vous le redit : ce n'est pas nous qui avons supprimé toutes les instances. Ni vous, d'ailleurs, mais à un moment donné, vous avez aussi le pouvoir aujourd'hui de mettre en place un fonctionnement au plus près des établissements, pour qu'on puisse trouver un fonctionnement normal au sein de cette instance, parce qu'on va quand même avoir les sujets économiques, les sujets individuels et collectifs, et les sujets SST – ce qui fait beaucoup pour une instance, croyez-moi.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur PINOT avait demandé la parole.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Tout à fait. Vous avez essayé de vous entraîner pendant 6 mis au CE circulation, et là, vous essayez encore une fois de nous faire des leçons d'instances. Mais avant de faire des leçons d'instances, Monsieur le RH, faites en sorte d'appliquer ce qu'il y a à appliquer. Parce que depuis tout à l'heure, vous nous dites : « oui, un expéditeur, on peut le choisir ». Si j'ai bien compris. L'expéditeur, on peut le choisir et le faire basculer sur une adresse perso. À peu près depuis le début du mandat, on a dû recevoir au moins une centaine de mails de différents expéditeurs. Donc, cela veut dire qu'on va choisir à chaque fois l'expéditeur, on va devoir... et sans compter que quand on y répond à tous, qu'il y a de nouveaux expéditeurs qui vous répondent. D'ailleurs, mettez-vous en relation un petit peu avec la DIRECCTE, parce qu'il y a la DIRECCTE qui nous répond à titre personnel pour dire qu'il faudrait modifier leur adresse mail pour pouvoir discuter avec eux. Donc a priori, c'est que quelque part, dans certaines directions locales, ils n'ont pas les bons interlocuteurs au niveau de la DIRECCTE.

Donc, remplissez déjà vos obligations, Monsieur le RRH, avant d'essayer de nous donner des leçons de réglementation sur tel ou tel aspect. Aussi, nous, on réclame que les délais d'avis d'ICP soient respectés, ce qui n'est pas le cas. On veut aussi qu'une fois que l'ICP est effectuée, que vous remplissiez vos obligations. C'est-à-dire qu'actuellement, il faut les 35 noms titulaires, les 35 suppléants, ainsi que leurs lieux de travail. Donc, remplissez déjà toutes ces obligations-là avant d'essayer de nous faire des leçons de morale ou des cours de réglementation, Monsieur le RH.

Et aussi, là parce qu'on commence à avoir des retours, mais veuillez aussi respecter le statut. Parce que pour nous, cela, on ne lâchera rien sur le statut. Et sur plein d'autres choses, mais...

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, monsieur GUELUY, et monsieur STIEGLER.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Je voulais revenir justement, parce que la question a été posée plusieurs fois, sur comment vous entendiez couvrir l'utilisation de cet outil, puisque c'est un outil que vous nous fournissez, donc c'est un outil de travail. Moi, je considère que cela ne doit être utilisé que pendant les heures de service. Cela, j'aimerais bien vous entendre là-dessus parce qu'on est... autant je peux faire du bénévolat dans le cadre de mes mandats pour les cheminots, je n'en ferai pas pour la direction, parce qu'elle a supprimé des instances.

Donc, il y a quand même un sujet, c'est qu'il va falloir que vous exprimiez à tous les hiérarchiques des élus qu'ils ont le droit d'utiliser cet outil, et qu'on ne doit pas leur chercher des poux en leur demandant des heures de délégation, ou alors... parce que cela va vite devenir conflictuel. Au vu des dossiers qu'on va traiter, et apparemment le nombre de questions qu'on peut attendre, je ne pense pas que les élus vont accepter de faire une nuit pour lire les questions et les sujets à l'initiative de l'entreprise, par exemple.

Donc, il faut préciser cette affaire, parce que le temps de mandat, sur le sujet, si on doit passer toutes nos heures à déjà lire les dossiers de l'entreprise, on n'ira pas voir les cheminots, et cela, cela ne peut pas aller pour la CGT, je pense. Donc, il va falloir que vous vous exprimiez sur le sujet.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur STIEGLER.

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Oui. En fait, vous n'avez pas répondu à mon interpellation. Cela vous a fait rire, le fait que je reçoive 19 mails entre 0 et 6 heures du matin, mais... alors, c'est humoristique, c'est tout ce qu'on veut, mais vous n'y avez pas répondu. Parce qu'on ne peut pas cloisonner l'outil I-RP, avec l'adresse mail, qu'elle soit personnelle ou l'adresse pro, faire transférer ces mails sur son adresse personnelle, cela peut être pratique, mais invivable dans la situation actuelle.

Alors, j'espère que vous répondrez au moins à comment on fonctionne lors de l'élaboration du règlement intérieur, parce que dans la situation et les propositions actuelles, ce n'est pas possible. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Je vous propose... bon, j'entends qu'il y a des questions qui vont appeler... enfin, il y a beaucoup de questions – alors, je vous passe la parole, Monsieur ACHOUB, mais il y a beaucoup de questions qui vont appeler des réponses, justement, dans le mode de fonctionnement, et dans le règlement intérieur. C'est ce qu'il va falloir viser. Il y a d'autres questions qui sont, je dirais, des questions probablement de rodage. Je ne suis pas sûr du tout, Monsieur STIEGLER, qu'il soit absolument nécessaire que ces mails soient envoyés la nuit. Il faut qu'on regarde : est-ce que certains mails peuvent être envoyés dans des heures normales de service ? Et je précise qu'en aucun cas, vous n'êtes tenus évidemment de les lire la nuit.

Donc, il faut qu'on trouve les modes de fonctionnement, il y a peut-être encore du rodage à faire dans l'utilisation de ces outils digitaux. Et en tout cas, c'est ce que j'appelle de mes vœux.

Monsieur ACHOUB, vous souhaitiez reprendre la parole ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président. Je découvre ici, on m'a envoyé plein de mails, je ne peux pas ouvrir la boîte, parce que moi, je n'utilise pas la boîte pro. Donc, si vous m'avez envoyé les invitations PS9H et tous les accidents depuis le début, depuis le 1er janvier, cela doit être bien rempli, mais moi, j'aimerais que pour le moment, vous me renvoyiez ces messages à une adresse que je vous ai communiquée. Je vous en communiquerai une du CSE quand elle sera créée, en temps et en heure.

Juste pour info, pour nous éclairer un petit peu, aujourd'hui vu que les instances de proximité n'existent plus, ce ne sont plus les inspections du travail territoriales normalement qui sont en charge, mais c'est, je pense, l'inspection du travail du siège. C'est cela ? Il faudrait que vous m'éclairiez là-dessus, et puis si on pouvait avoir aussi les coordonnées.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Donc, oui peut-être juste une réponse là-dessus, et puis on vous redonne la parole après. Donc, il y a effectivement une compétence de l'inspection du travail qui est sur Paris, vu que le siège est à Paris. Le nom et l'adresse ont été donnés à l'ensemble des élus dans un de ces mails sur les boîtes professionnelles. Donc, par rapport aux échanges qu'on a pu avoir, cela ne nous pose aucun problème de vous le redonner, le temps de le retrouver. Donc cela, c'est au titre de la compétence d'inspection du travail sur bien sûr l'instance elle-même, et son fonctionnement, vu que c'est lié au siège. Cela n'enlève pas le principe de compétences territoriales des inspections du travail, qui est établi dans l'ensemble des DIRECCTE, et que vous connaissez.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, monsieur THEVENARD-BERGER avait demandé la parole, monsieur GUELUY, et monsieur CATIAU. Pardon, et madame GUILHERME.

M. Benoît THEVENARD-BERGER (UNSA) : Oui, Monsieur le Président, juste pour vous dire, on a eu effectivement un échange de mails avant la tenue de cette instance, et quelques mails ont été surprenants dans leurs réponses. Et je voulais simplement préciser qu'on a l'impression que l'outil I-RP est la priorité de l'entreprise ; je vous rappelle quand même que la priorité, c'est de faire fonctionner l'instance dans les meilleures conditions. Ce n'est pas de mettre un outil en place. Moi, j'ai été surpris de recevoir tous les mails de l'inspection... enfin, des ICP, accidents du travail, sans qu'on ait été préavisé. J'ai demandé à votre service RS de nous donner une procédure, parce que dans certains CSE, ils ont mis en place une procédure en cas d'accident de travail, en cas de droit d'alerte, tout cela a été bien formalisé. J'ai appris par mail qu'il fallait qu'on regarde l'inspection du travail dans les sièges des unités, alors que c'est l'inspection... voilà. J'ai vu dans un mail qu'il fallait que les directeurs d'établissements de production, restés compétents dans la matière de CSST, alors moi, je ne peux pas le deviner.

Donc, pour moi, il est évident qu'avant toute chose, il aurait fallu faire cette fameuse note, plutôt que de... enfin pour moi, le pôle RS, faciliter son travail, cela vient derrière. Moi, à titre personnel, je ne suis pas contre, j'ai même essayé de poster une question pour voir comment cela marchait, mais je pense que c'est loin d'être la priorité. Et vous en faites la priorité. Et dans ce cas-là, il n'y a rien de pire pour arc-bouter les gens, et nous pousser à ne pas utiliser une chose que vous nous demandez, si vous ne faites pas fonctionner le reste correctement.

Donc, faites d'abord fonctionner le reste, et après, on verra pour les outils.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : J'entends. Je répondrai à cette question de priorité. Monsieur GUELUY ?

M. Pascal GUELUY (CGT) : Oui, une remarque, justement... comme Christophe, notre secrétaire, moi, je n'utilisais pas la boîte mail pro. Je vais être obligé de l'utiliser, donc depuis le début de l'année, je l'ai ouverte quelques fois, et justement les réponses concernant une demande, je crois qu'il y a plusieurs élus qui ont posé la question, d'avoir les coordonnées des inspections du travail. Je m'excuse, mais la réponse qui a été faite « elles sont affichées dans les locaux », ce n'est pas la réponse qu'on attend. Pour remplir nos prérogatives, on a besoin de ces informations, vous nous les communiquez – un point, c'est tout. On ne va pas aller se déplacer partout sur la zone du CSE pour aller voir les tableaux, où est-ce qu'il y a une adresse d'inspection du travail.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, monsieur CATIAU, puis madame GUILHERME.

M. Bruno CATIAU (RS UNSA) : Je vais réitérer mon propos : le digital ne s'impose pas. Je vous ai demandé, Monsieur MARTY, sur le local d'impression, au choix de l'élu, et je vais même rajouter avec, si nécessaire, l'aide du correspondant informatique de l'établissement. Cela me ramène trois ans en arrière.

S'agissant de l'outil I-RP, je n'ai aucun mérite, bien que je ne sois pas connecté, ici il n'y a pas d'internet, mais je l'ai collectionné précieusement, j'ai un article de loi que chacun doit connaître, au moins vaguement, c'est la loi 78-17 du 6 janvier 1978, intitulé « loi informatique, fichiers, et liberté », et plus particulièrement, l'article 6. Alors, pour les anciens élus CE circulation, ils en ont été plus ou moins coutumiers. Tout le monde ne l'est pas, donc je vais juste vous dire le point 2, s'agissant en filigrane de l'outil I-RP : « les données sont connectées pour des finalités déterminées, explicites, et légitimes ». Il serait plus qu'opportun – je dirais nécessaire – de savoir sous quelle forme l'entreprise, puisque l'outil I-RP n'est pas limité au périmètre de notre CSE, mais à mon avis au niveau de tous les CSE, comment l'outil a été déclaré à la CNIL ? Commission nationale informatique et libertés.

Parce qu'au travers des différentes interventions des élus ici présents... alors, je prends peut-être le train en marche, certainement, mais je me rends compte l'extrême méconnaissance des élus, ce qui est profondément anormal. Vous lancez un outil, c'est une chose. Quid néanmoins de la phase d'accompagnement, d'explication ? Et là, je crois qu'en tant qu'homme de l'infra-circulation, mes collègues M & T auront exactement le même regard, cela implique quand même – je répète – une conduite. Et il nous manque profondément cette conduite.

Je reprends mon propos de départ : on ne décrète pas le digital. Nous ne sommes pas contre la technologie, nous sommes au 21^e siècle. Mais il y a quelques manquements, s'agissant de cet outil. Alors moi, je n'ai pas assisté à la présentation de l'outil, mais fondamentalement, il nous faut – je répète – les éléments au travers de la loi, qui je cite : « la *collecte pour des finalités déterminées, explicites et légitimes* ». Nous devons savoir dans quel bornage vous nous avez mis cet outil.

Il n'y a pas de passion, il n'y a pas de polémique, mais il nous faut ces éléments. C'est un devoir de transparence de votre part, que vous avez dû pratiquer auprès de la CNIL – commission nationale informatique et libertés.

Et juste, par exemple, une question s'agissant de l'outil I-RP : quel est le délai de réponse maxi que vous escomptez apporter aux requêtes, réclamations individuelles et collectives, des élus ici présents ?

Mais il y en a d'autres, des questions. Donc, on a un gros manquement, s'agissant de cet outil. Je ne souhaite pas quand même que la CNIL soit alertée par nos soins. Nous sommes avec tous les élus ici présents en capacité de déposer un recours sur le site de la CNIL, je tiens à le préciser – je l'ai déjà fait à titre perso.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : C'est bien noté, Monsieur CATIAU. Madame GUILHERME ?

Mme Isabelle GUILHERME (CGT) : Oui, j'aimerais rebondir et vous poser une question : qu'entendez-vous par « serveur d'entreprise » ? Sachant qu'il y a quelques années encore, c'étaient des serveurs de messageries qui étaient gérés par des cheminots en interne. Et s'agissant de cela, moi, je les nommerais effectivement serveurs d'entreprise. Mais depuis peu, tout le monde a remarqué que nous étions affiliés à Microsoft, et donc que toutes nos

données transitent sur des serveurs qui sont chez Microsoft, hébergés. Tous les outils numériques sont passés chez Microsoft. Donc, quid de la confidentialité sur un prestataire de services ?

Et encore une autre question : où sont localisés ces serveurs qui stockent nos données ? Sachant que des questions vont y transiter, et que tous nos mails professionnels passent par là. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, sur ces dernières questions, bon, moi, je n'ai pas, je pense, la réponse à ce débat sur la question précise que vous venez de poser, Madame, sur où sont les serveurs.

Je n'ai pas non plus la référence exacte de la déclaration à la CNIL du système d'information de RH, et donc de l'application I-RP. On va regarder ces points.

Je voulais dire simplement que quand j'ai dit « serveur d'entreprise », vous avez bien fait de faire cette intervention, je voulais dire simplement un serveur auquel l'entreprise avait légalement accès, évidemment. Un serveur sur lequel l'entreprise pouvait aller regarder les données qui y étaient présentes. Je pense que la question n'est pas tant de savoir si elle l'opère elle-même ou si elle le fait opérer par un prestataire. Mais si évidemment vous utilisez des boîtes perso, l'entreprise n'y a aucun accès. Et c'est la loi, et c'est heureux. Voilà, c'est simplement la nuance que je voulais poser là-dessus.

Donc, on regardera, Monsieur CATIAU, la question, mais moi, personnellement, je n'ai pas de doutes sur le fait que la CNIL a été saisie des logiciels RH, y compris évidemment I-RP.

Et quant à la question d'accompagner le digital, moi j'entends qu'il y a plusieurs questions qui viennent là-dessus, on essaie d'y donner une réponse à travers ce point de l'ordre du jour, à travers la séance complémentaire qui vous est proposée après la clôture de ce CSE pour ceux qui le voudront, pour mettre en œuvre les tablettes. On verra évidemment, il y a une journée qui est proposée, je crois demain, pour les suppléants, mais on verra évidemment s'il est nécessaire d'accompagner davantage.

Je vais passer la parole à Olivier MARTY, en vous priant de m'excuser deux minutes, pour une pause simplement technique.

Départ de monsieur Jean-Claude LARRIEU à 11 h 34.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Juste pour compléter, avant de reprendre d'autres questions, par rapport à la question sur la connaissance de l'outil, ce qu'il y en a derrière, c'est bien l'objet ce matin de la présentation qui vous est faite, qui permet de cibler et de connaître quels sont les fonctionnalités de l'outil. Il n'y a pas d'autres fonctionnalités que celles qui vous ont été présentées ce matin. Donc, on est bien sur de la prise de connaissance de messages et de documentation, et sur un système permettant de poser des réclamations et d'en connaître aussi les réponses, et de connaître aussi les réponses à des réclamations posées par d'autres. Voilà, c'est l'ensemble du dispositif des réclamations individuelles et collectives.

Donc, ce descriptif de l'outil, il est complet avec l'ensemble de ces questions. Il ne s'agit évidemment pas d'autres choses, qui pourraient appeler à des questions sur des recueils de données, ou sur d'autres sujets.

Et pour être peut-être un peu plus précis, lorsqu'on... et par rapport au sujet d'enregistrement, on va dire, informatique, de stockage, de données, de serveurs, etc. Lorsqu'il y a des échanges de mails – je prends deux exemples, des échanges de mails avec les uns ou les autres, où l'un utilise une adresse privée, mais côté employeur, on utilise une adresse professionnelle, l'échange de mails, étant dans la boîte professionnelle

côté employeur, direction, ce mail est aussi stocké sur les serveurs. Donc, sur le côté de ce qui fait nos échanges, les choses n'évoluent pas par rapport à ce stockage.

Retour de monsieur Jean-Claude LARRIEU à 11 h 36.

Et sur l'enregistrement des réclamations, où là, vous pouvez être rédacteurs, émetteurs, si on était sur un système de réclamations déposées par un autre canal, ces réclamations sont de toute façon traitées, compilées, enregistrées et archivées, de notre côté, pour que le système puisse fonctionner. Et cet historique est aussi sur les serveurs.

Donc, le sujet d'une nouveauté par rapport à l'inscription dans des archives informatiques n'en est en fait pas une. Là, on développe un outil d'échange, qui permet d'avoir une prise de connaissance d'éléments qui auraient de toute façon été échangés sans l'outil, d'une autre manière.

Voilà, c'est pour préciser par rapport à votre question sur le bornage, quelle est la finalité, on est bien sur ce point-là. Et juste pour repréciser : l'outil étant national, il a bien sûr appartenu à la direction générale de l'entreprise et à sa DRH d'être à jour de ce qui est des déclarations à la CNIL, sans qu'on soit nous-mêmes en charge de cette affaire. Donc, c'est un sujet qui est fait au niveau national.

Sur la question du délai de réponse, on n'a pas statué sur un délai de réponse. Il n'y a pas de délai de réponse qui est stipulé par les textes. Cela fait partie des sujets de fonctionnement qui sont dans le débat. Voilà, on sait que ce sujet, lorsque les débats avaient été posés pour préparer un éventuel accord, mais qui n'a pas abouti, à l'automne dernier, sur les fonctionnements, faisait qu'on était à l'époque sur une proposition de 10 jours ouvrés pour avoir la réponse. C'est pour vous donner une indication.

Départ de madame Caroline LANTZ à 11 h 38.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, monsieur PINOT, et monsieur GUELUY.

Départ de monsieur Jean-Marie MUTEL à 11 h 39.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Dans vos réponses, vous en avez quand même des bonnes, parce que quoi qu'il arrive, il y aura toujours la question des droits à la déconnexion. Alors cela, au premier CSE, vous allez y avoir droit. Parce qu'on se rend compte que le droit à la déconnexion, via tous les mails, que ce soient des DPX, des COSEC, etc., a priori, c'est un droit que vous ne faites pas respecter, Monsieur le Président.

Après, vous dites : « on va essayer de faire en sorte que cela vous soit envoyé sur les heures de service ». Les heures de service, cela va poser souci. Parce que dans ces cas-là, il va falloir regarder et signaler à chaque DPX, chaque COSEC, chaque RH, chaque DET, à savoir de quel service on se trouve. Parce qu'on peut être de jour, on peut être de nuit, on peut être de soirée, on peut être de repos, etc. Là, vous êtes en train de vous enfoncer un petit peu plus.

Donc, voilà, on aimerait... et vous n'avez toujours pas répondu – enfin, il ne me semble pas – par rapport aux nombreuses questions qui ont été posées et auxquelles vous ne répondez pas, donc il faudra de toute façon à un moment donné les poser par écrit, et comme cela, avoir des réponses écrites, sur l'histoire des clefs 4G. Parce qu'on repart avec la même équipe que l'année dernière, en partie du CE circulation. On se rappelle très bien qu'on avait reçu des mails à 17 heures, à 18 heures, la veille du CE. On vous a dit : ici, on ne reçoit pas de connexion, donc on ne pourra pas le lire ici en instance. Donc, il va falloir quand même répondre un petit peu au sujet de nous donner une grande capacité à pouvoir se connecter partout.

Et sachant que vous n'êtes pas sans savoir que nous ne sommes pas, pour la plupart, des Parisiens, qu'on habite un petit peu en province, et selon ce que vous avez comme forfait dans la tablette, cela ne passera pas.

Mme Marion CURET (Assesseure) : Pour la Wi-Fi, il y a bien la Wi-Fi de l'entreprise dans la salle. C'est WIMI , ou WIBU, comme dans toutes les salles de réunions SNCF. Donc, c'est accessible sur les ordi pro ou les tablettes pro.

Et concernant les forfaits téléphone, donc ce sont des forfaits data, qui sont équipés donc de 20 ou 30 gigas de forfait, qui ont la 4G. Ce sont des forfaits SFR qui sont prévus. Si vous avez des problèmes de connexion, vous pouvez nous les remonter, et on verra ce qu'on envisage de faire au niveau des forfaits.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, monsieur GUELUY et monsieur SENS avaient demandé la parole.

Retour de monsieur Jean-Marie MUTEL à 11 h 42.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Oui, bon, Monsieur MARTY, vous nous avez répété plusieurs fois qu'on n'aurait le droit, en gros, de poser que des questions que vous nous autoriserez à poser, parce que vous allez trier pour savoir si cela correspond à votre définition. Au jour d'aujourd'hui par contre, moi, j'aimerais bien savoir, parce qu'en SST, il n'y a pas que des droits d'alerte ou des droits de retrait.

Donc, d'un côté, pour ce que vous définissez comme des RIC, on aurait un fonctionnement continu, moi je trouve que malheureusement, c'est une tentative de faire que les élus traitent directement avec la direction sans passer par l'organisation syndicale. C'est un peu flagrant, quand même.

Et côté SST, on n'a pas de réponses. Moi, si j'ai des questions là, aujourd'hui, comment je fais ? Et c'est quoi, le mode opératoire ? Je dois poser obligatoirement un droit d'alerte pour avoir des réponses ? Je l'adresse à qui, ma question qui traite de SST ? C'est vous qui avez supprimé les CHSCT. Cela, on a bien compris que vous avez retenu qu'ils étaient supprimés. Mais vous avez encore vos obligations de résultat, les sujets sont toujours là, les conditions de travail dégradées sont toujours là, les accidents de travail existent toujours. Par contre, depuis tout à l'heure, vous ne nous parlez que des RIC – comment on fait pour la SST ?

Retour de madame Caroline LANTZ à 11 h 43.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur SENS ?

M. Dominique SENS (RS CGT) : Comme d'autres OS dans la salle, effectivement, vous n'avez pas répondu à toutes les questions ici, aujourd'hui. Je vous entends, moi, Monsieur le Président, comment comptez-vous agir pour apporter les réponses que vous n'avez pas ici, aujourd'hui ? Est-ce que ce sera lors d'une prochaine réunion ? Ou dites-nous comment vous allez faire.

Alors, en particulier, celle du secrétaire, ou j'ai mal entendu : où atterrissent les questions écrites par le biais de votre outil ? Et qui les traite ?

Et puis, Monsieur MARTY, je vous entends bien aussi : démarche nationale pour la mise en place. Certes, mais sans réponse aux conditions posées par la fédération des cheminots CGT, pour ne pas s'y opposer.

Et aujourd'hui, on est dans ce constat d'opposition si on n'a pas toutes nos réponses.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Peut-être avant de prendre une autre série de questions, je répète que l'outil présenté ce matin est un outil permettant d'avoir le dépôt de questions

et la connaissance de réponses sur les réclamations. Cet outil n'est pas quelque chose qui vient remplacer les sujets autour des prérogatives en SSCT – sécurité, santé, et conditions de travail.

Et donc, à ce titre-là, l'instance étant constituée au niveau de la zone de production, les interlocuteurs pour les questions qui rentrent dans les prérogatives l'instance sont bien à la zone de production, sous l'autorité du président, c'est la DRH qui est en charge d'être votre interlocuteur pour le recueil de sujets, de questions qui peuvent survenir.

Et donc, ce point-là est un point sur le périmètre global. Évidemment, cela inclut le point particulier qui appartient au secrétaire et au président, lorsqu'il s'agit de préparer les ordres. Et donc, il en revient de la prérogative du secrétaire de préparer les éléments qu'il souhaite porter en ordre du jour. Et les questions qui peuvent se poser, quelles qu'elles soient, autour de la sécurité ou des conditions de travail, sont aussi, de notre côté, vues avec l'ensemble de l'architecture managériale des établissements, sous l'autorité des directeurs d'établissements, qui sont toujours compétents et responsables pour assurer le rôle d'employeur sur ces questions-là.

Donc, c'est un point de rappel, qui n'a pas évolué avec la création de la nouvelle instance. Donc, ces interlocuteurs sont tout à fait à même d'être saisis de sujets de leurs périmètres, pour pouvoir engager les actions nécessaires, ou donner les réponses nécessaires sur ces périmètres.

Mais par rapport au fait de se dire qu'il y a un vide, qu'il n'y a pas d'interlocuteurs, si : la DRH et son pôle RS sont les interlocuteurs de l'instance, vu que l'instance est constituée au niveau de la zone de production.

Et c'est à ce titre-là, et je l'ai déjà dit tout à l'heure, qu'on est centralisateur de la partie réclamations – et là, je reviens à l'outil – pour faire en sorte que le recueil d'éléments de réponses et la validation des réponses, et l'émission de la réponse, soient déclenchés à notre niveau parce que cela correspond au périmètre de l'instance.

Donc, c'est pour donner un complément par rapport à votre dernière interpellation.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, monsieur ACHOUB souhaitait... alors, peut-être juste avant de passer la parole à monsieur ACHOUB, sur le droit à la déconnexion, est-ce que...

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Oui, pour préciser, il peut y avoir, dans les routines d'émissions de certains mails, des mails qui arrivent la nuit, effectivement. Mais bon, le fait que le mail soit émis la nuit n'entraîne en rien une obligation d'être connecté soi-même la nuit, ou 24 heures sur 24. Moi, je me connecte le matin, même si des mails sont arrivés dans la nuit, qu'ils soient arrivés dans la nuit, ou 3 heures avant, ou 3 heures après, ce n'est pas le sujet. Donc, le débat est moins sur l'émission que sur le point particulier, qui pourrait être celui de la gestion d'un sujet urgent, en circuit plus court, où là effectivement, il faut vigiler sur le fait que le simple mail ne peut pas suffire à considérer que le destinataire a pris la connaissance, dans un délai extrêmement court, d'une information importante.

Et donc, c'est aussi à ce titre-là qu'il est utile pour des situations plus urgentes, qui mériteraient une action rapide, de pouvoir avoir une capacité d'appel ou d'envoi de messages du type portable, permettant de réagir plus rapidement.

Voilà, le mail ne fait pas tout, on le sait bien.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Moi, je – oui, Monsieur PINOT, je vous repasserai la parole, mais – je confirme ce que dit Olivier MARTY : je suis personnellement destinataire de toutes sortes de mails qui, parce qu'ils sont envoyés par des serveurs

automatiques, qui bouclent des statistiques, ou parce qu'il s'agit de mails du CNO, de la SNCF, arrivent toute la nuit – j'en prends connaissance le matin, quand je me lève.

Donc, je crois que tout le monde doit être à l'aise avec ce type de fonctionnement, par rapport à des outils dont certains, effectivement, ont des logiques particulières. Alors, si demain on arrive évidemment à faire qu'il n'y ait même plus d'émissions en dehors de notre travail, ce serait peut-être parfait. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, mais je confirme ce qui est dit, c'est que vous n'avez pas d'obligation, évidemment, d'en prendre connaissance la nuit, voilà.

Alors, monsieur ACHOUB avait demandé la parole, puis monsieur PINOT.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, alors deux choses, Monsieur le Président. La première, c'est que j'aimerais que vous me fassiez copie de la note que vous avez adressée à vos directeurs d'établissements pour leur dire qu'effectivement, ce sont eux aussi qui doivent régler certaines prérogatives au niveau des établissements par rapport à la santé et à la sécurité au travail.

La seconde chose, Quelles procédures, en place aujourd'hui, dans le cadre des SST ? Demain, vous avez un accident grave ou ayant pu avoir des conséquences graves, vous êtes dans l'obligation de réunir le CSE, avant c'étaient les CHSCT, comment on réunit les membres ? À quel moment ? Comment on déclenche une enquête ? Qui fait l'enquête ? Etc.

Donc, il y a un certain nombre de questions à se poser, et il va falloir mettre en place un fonctionnement, parce qu'on ne peut pas travailler sans règles – cela, c'est clair. Donc, à moins que vous ne nous annonciez tout à l'heure qu'on met des sous-com SST dans tous les établissements, on saura déjà que des agents pourront traiter les sujets SST. Mais là, c'est vrai qu'on n'a aucune règle de fonctionnement.

A un moment donné, il va bien falloir mettre très rapidement une procédure en place pour savoir comment on fonctionne, parce que je ne voudrais pas qu'il y ait un accident grave qui arrive et qu'on se retrouve dans l'incapacité de pouvoir faire ce qu'il faut parce qu'on n'a pas de règles. Voilà, c'est cela qui est important.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : C'est un point auquel je répondrai très formellement, parce que vous avez raison : il est très important. Monsieur PINOT ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Oui, alors vous dites que vous recevez pas mal de mails de beaucoup de monde, et à toute heure, etc. Je n'ai pas parlé au niveau de la réception. Le droit à la déconnexion, c'est pour l'expéditeur aussi. Donc, c'est facile de ne prendre que dans un sens, en disant : « vous n'êtes pas obligés, si vous êtes de jour, d'ouvrir vos mails la nuit ». Alors bon, on réagit sur le droit à la déconnexion, je pensais plus que cela aurait été mes camarades d'en face qui l'auraient fait, parce que cela concerne quand même des postes plutôt d'encadrants, on va dire, quand même, des COSEC, DET, DPX, assistants DPX, etc. Quand on voit qu'ils sont en train d'envoyer des mails à 23 heures, à minuit, à 1 heure du matin, que ce soit en semaine ou en jours fériés, ou le dimanche, il me semble que même s'ils sont au forfait jours, il y a des limites quand même en termes d'heures de service par journée. Généralement, ils devraient être déconnectés un peu plus sur le week-end.

Donc, cela deviendra des sujets justement où l'entreprise a du mal un petit peu à boucler l'histoire du droit à la déconnexion. Et en voyant tous ces mails, à la limite, merci bien, mais quand on regarde les horaires, etc., le nom des expéditeurs, etc., ce sont des mails qui ne devraient pas être envoyés sur ces créneaux horaires.

Donc, c'est pour cela que je vous disais, Monsieur le RH, avant de nous faire des leçons de règlementation, faites respecter, et respectez aussi vos obligations envers l'ensemble des salariés de cette zone de production.

Aussi, nous demandons à ce que l'ensemble des affiches soit retiré des postes. C'est-à-dire, concernant les coordonnées des anciens membres CHSCT, tout cela, qui n'ont plus à apparaître, de remplacer les coordonnées que les salariés peuvent contacter. C'est-à-dire qu'actuellement, ce sont les 35 membres du CSE titulaires, et suppléants. Et ceci, vous avez déjà, aujourd'hui, on est le 16, vous avez déjà 16 jours de retard sur vos obligations, Monsieur le RH. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, je passe la parole à monsieur MUTEL.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Oui, on est un peu loin, c'est la salle qui n'est pas très bien foutue.

Moi, je vous entends depuis tout à l'heure, mais vous ne répondez à rien. Vous parlez de règles, vous avez parlé de règles, de créer des règles pour les... mais moi, je ne sais pas faire tout cela. Créer des règles, des sélections, des transferts – moi, je ne comprends rien, je ne sais pas faire.

Vous avez parlé de période de rodage. Il n'y a pas de période de rodage. Vous êtes en responsabilité, vous avez des obligations, c'est là, tout de suite, maintenant. Il n'y a pas de période de rodage.

Les affiches, il ne suffit pas d'enlever les affiches, les anciens membres, il y a les coordonnées des inspections du travail sur les affiches, il y a les médecins du travail – on n'en a pas parlé depuis tout à l'heure, mais on fait comment ? C'est qui, le médecin du travail ? Si moi, j'ai un sujet demain, je fais quoi ? J'appelle qui ? J'appelle un médecin à Paris, je fais quoi ? J'appelle le médecin de région ? J'appelle qui ?

Et puis... enfin, ce n'est juste pas possible. Vous parlez de rodage. Il n'y a pas de rodage. Vous avez fait des choix, vous les assumez. Vous êtes responsables, là, aujourd'hui, maintenant.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Il y avait une autre demande de parole, c'est monsieur THEVENARD, je crois.

M. Benoît THEVENARD-BERGER (UNSA) : Oui, Monsieur le Président, je reviens sur ma première intervention. Je suis surpris qu'on n'ait pas eu aujourd'hui, remis sur table, une procédure pour tout ce qu'on a évoqué, que le secrétaire a rappelé tout à l'heure, les droits d'alertes, les accidents du travail, tout cela.

Je vous refais ma demande officielle de faire une procédure écrite. Comment on fait ? Comment on fonctionne ? Parce que, pour moi... on reçoit, vous avez parlé tout à l'heure, on reçoit effectivement, on a déjà dû recevoir une centaine de mails depuis le début. Créer des règles, maintenant vous avez... parce qu'en plus, on l'a demandée par mail, la procédure. Je l'avais demandée à madame RAULT. Vous avez bien dû créer une procédure, parce que les gens, les 100 personnes qui font des ICP, parce que dans tous les établissements, ils en font, ils ont bien été informés qu'ils devaient nous aviser.

Donc, il y a bien eu une règle, et il y a bien eu une notice, il y a bien eu quelque chose qui a été fait. Et moi, je trouve dommageable qu'on n'en ait pas eu connaissance.

Deuxièmement, justement, peut-être que là, si vous nous aviez... peut-être, enfin, on en avait parlé en bilatérale ou je ne sais pas quand, de cette règle, on aurait peut-être pu imaginer que les gens envoient cela à une boîte générique, qui nous retransfère le mail. Et là, on aurait pu mettre des règles. Parce que là, moi, je ne sais pas faire, mettre des règles

sur 100 expéditeurs différents, c'est impossible. Et pourtant, je vous dis, je ne suis pas contre la digitalisation de principe. Au départ... moi, je trouve que la façon de fonctionner est surprenante, voilà.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, là-dessus... oui, pardon, Monsieur WAVELET.

M. Sylvain WAVELET (CGT) : Oui, pour continuer à abonder dans ce sens, concernant le SST, par la suite, il y avait une question aussi qui se pose, c'est concernant les derniers CHSCT qui ont eu lieu, c'est-à-dire en octobre, novembre, décembre. Il y a la règle qui dit que l'approbation de cette dernière réunion se fait sur la réunion suivante.

Donc, c'est-à-dire que là, on a eu des CHSCT dans le dernier trimestre, à un moment donné, qui seront avec diffusion aux agents des questions qui ont été traitées, et des réponses qui ont été données – à quel moment ? Puisqu'il n'y a plus de CHSCT aujourd'hui.

Donc, comment on va pouvoir organiser, justement, cette approbation de ces derniers PV qui ont eu lieu ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Très bien, on va s'efforcer... alors, monsieur ACHOUB, et puis on va s'efforcer de répondre. Et je vous proposerai peut-être, parce qu'on ne pourra... je sens bien que ce sujet est très vaste, qu'il ouvre des tas, je dirais, de questions et de sous-questions, et que beaucoup trouveront leurs réponses à travers le règlement intérieur. Et donc, on va forcément être amené à un moment donné, à dire : « on ne peut pas aller forcément sur certaines questions au-delà aujourd'hui ». On va s'efforcer de donner des réponses sur des questions un peu plus urgentes, et on renverra évidemment à la discussion du règlement intérieur.

Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Sur certains CHSCT, il y a eu des délibérations en fin de mandat qui permettaient de transmettre toutes les affaires en cours vers le CSE NEN. Donc, il faudra aussi qu'on ait un petit peu une vision là-dessus. Je prends en particulier le dramatique accident qu'il y a eu au Luxembourg, la deuxième collision ferroviaire, où il y a toujours des mesures qui sont mises en place pour protéger les agents, puisque dans les trois kilomètres du point frontière, on doit travailler avec des règles spécifiques, on ne peut plus travailler comme on veut.

Donc, tout cela, ce sont des sujets très importants. On ne peut pas laisser les agents comme cela, et plus personne ne s'occupe des affaires. C'est important.

Je pense que vous avez mesuré, Monsieur le Président, que si demain, il arrivait quelque chose de grave, et que vous n'avez pas mis les choses en place pour qu'on puisse faire le nécessaire, vous serez en manquement de vos obligations. Donc, je pense que vous allez mesurer cela, et il va falloir qu'on mette des règles très rapidement en place. Parce que c'est vous, le premier responsable.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Je répondrai personnellement, comme je m'y suis engagé, à ce point. Je repasse la parole à Olivier MARTY, peut-être pour une dernière série de réponses à ces questions, parce que je le répète, il va falloir qu'on passe au point suivant de l'ordre du jour, qui est de nature à permettre de traiter un certain nombre de sujets.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Oui, alors par rapport à quelques points. Alors, l'évolution entre les 15 premiers jours et aujourd'hui est que nous faisons notre CSE d'installation... alors, on n'en est pas encore aujourd'hui à avoir un raisonnement post-établissement d'un règlement intérieur, mais on est au moins sur une installation qui permet, dans l'organisation de notre assemblée, d'avoir un interlocuteur – le secrétaire – qui a son rôle autour de la relation avec l'employeur, et avec qui les questions d'organisation et d'actions en cas d'évènements seront bien sûr débattues en priorité.

Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure sur les questions de SSCT : tant qu'on n'a pas un autre fonctionnement, qui permettrait de cibler les questions sur une architecture en SST différente – je ne rentre pas dans les détails – l'ensemble des élus et destinataires des informations sur les évènements autour des sujets SSCT, c'est le cas sur les accidents, c'est le cas sur l'information donnée de l'existence d'inspections communes préalables... et s'il devait y avoir un évènement grave, bien sûr, il y aurait contact immédiat avec le secrétaire, il y aurait déclenchement de la capacité d'action du CSE qui a regardé avec vous en termes d'enquête immédiate. Et si on est amené à déclencher un CSE exceptionnel, on le ferait en contactant l'ensemble des élus pour la programmation rapide d'un CSE, donc dans des délais courts.

Ceci est bien sûr différent du fonctionnement de séances programmées, mensuelles, qui, elles, sont sur un calendrier, avec un temps de convocation qui permet de s'y préparer.

Voilà, c'est sur ces points-là... et autre point, sur le fait qu'on puisse avoir connaissance, dans l'ensemble des sites de l'entreprise, de quel est l'inspecteur du travail compétent, quel est le médecin du travail compétent, cela fait partie des affichages obligatoires, sur lesquels on a déclenché, en collaboration avec aussi la partie sécurité, le fait de bien être mis à jour. Alors, je note que si la mise à jour n'a pas encore enlevé des coordonnées de CHSCT, ce sont des choses qui sont à faire.

Voilà, donc pour les questions de procédures, les questions d'affichages. Après, les questions de passation ou de transmission de sujets autour des CHSCT, alors là, on a complètement quitté le point de l'ordre sur la présentation de l'outil, parce que c'est aussi un point de fonctionnement. Toute instance ayant une clôture, ce qui a été le cas des CHSCT, mais ce qui a aussi été le cas des CE, devait voir comment procéder formellement aux dernières étapes qui comportent effectivement le fait de pouvoir tracer les derniers débats, et notamment les tenues de réunions qui auraient pu se faire en décembre. On est en termes de dernière réunion, en termes de PV, donc cela, cela appartient à chaque instance, entre président et secrétaire ou membres d'avoir ce bouclage. Je fais le parallèle avec la partie CE, où les choses s'organisent de la même manière.

Et le fait qu'à partir d'aujourd'hui, nous ayons un secrétaire, cela va aussi faciliter le fait qu'il puisse y avoir un recueil des sujets en cours, parce que les sujets ne sont effectivement pas occultés, pour pouvoir faire en sorte que notre instance prenne la continuité, dans sa compétence, sur les sujets qui sont en cours. Donc, cela appartient bien sûr à la mise à jour côté employeur, mais aussi côté élus, via le secrétaire.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Voilà. Donc, voilà ce qu'on pouvait dire, je pense, sur ces sujets. La question, vous avez bien noté la question de la présentation de l'outil I-RP, nous a amenés beaucoup plus au-delà de cet outil – ce n'est pas anormal, vu toutes les questions qui sont posées dans le démarrage d'une nouvelle instance, vu l'ensemble des changements, qui sont même des bouleversements, qu'a apportés la loi.

Mais cela vient de vous être dit, donc maintenant je vais dire deux choses de façon assez précise, en tant que président de cette instance, puisque le secrétaire l'a rappelé très clairement, je suis en responsabilité vis-à-vis des questions qui sont traitées par ce CSE. Et

je suis également en responsabilité, et d'abord je suis en responsabilité en tant que directeur de la zone de production, vis-à-vis des questions de fonctionnement, de management, mais aussi de sécurité et d'hygiène sécurité de tous les salariés qui travaillent sur cette zone.

Alors, deux choses. Premièrement, donc il y a effectivement un fonctionnement pour les questions d'hygiène et de sécurité dont on souhaite, et je l'espère, par la voie des accords que nous parviendrons à trouver, et notamment du règlement intérieur, qu'on arrive à trouver un mode qui les rapproche davantage des lieux où se fait le travail, où se posent des questions d'hygiène et de sécurité, et de la capacité de représenter les agents de façon plus proche, probablement, du terrain. Cela, c'est le débat que nous allons avoir sur notamment le règlement intérieur.

Donc cela, tant que ce sujet-là n'est pas au point, les questions peuvent et doivent remonter, je dirais, de façon aussi directe que nécessaire, à la DRH de la ZP. Et en particulier, je pense que vous avez les coordonnées, Monsieur le Secrétaire, de l'équipe relations sociales, qui prendra toutes les questions, et on s'efforcera de les traiter le plus vite possible, le mieux possible, et en tout cas, conformément à la loi. Voilà.

Deuxième aspect, vous avez posé une question très fondamentale, qui appellerait de longs développements, mais je vais être très court : est-ce que j'ai fait une note pour dire aux directeurs d'établissements qu'ils étaient en charge du dialogue social, et qu'ils restaient en charge notamment de la responsabilité des questions d'hygiène et de sécurité ? Je n'ai pas fait de note, donc je ne pourrai pas vous la transmettre, mais ce que je vous dis verbalement a évidemment une grande portée : les directeurs d'établissements – tous sans exception – ont une lettre de délégation de ma part, qui leur donne une large délégation, avec des moyens, qui sont les équipes dont ils disposent, les pôles, les compétences, tout ce dont ils disposent pour assurer non seulement la sécurité des circulations, mais aussi la sécurité du travail dans leur champ d'action.

Cela ne change pas avec la nouvelle organisation du dialogue social et le CSE, et donc les directeurs et directrices d'établissements sont en charge, je dirais, d'assurer la sécurité, les conditions de travail, sur leur domaine de responsabilité. Ils le savent. Cela, pour le coup, je leur ai dit verbalement que cela ne changeait pas. Et donc, évidemment, ils seront demain aussi les interlocuteurs pour traiter ces questions. Mais ils sont, je dirais, avant tout aux premières loges – pardonnez-moi cette expression – en matière de responsabilité, dès que survient chez eux un fait – évidemment, un accident grave, ce que personne ne souhaite, mais également une alerte sur un risque, sur une situation qui peut représenter des risques pour la santé ou la sécurité des travailleurs.

Et donc, les directeurs d'établissements sont et resteront en charge de leurs attributions en matière de santé et de sécurité du travail – et, je le précise aussi, de sécurité ferroviaire.

Voilà, donc j'espère, Monsieur le Secrétaire, que cela répond à votre question.

Pour le reste, j'entends bien, et c'est logique, que plusieurs d'entre vous ont demandé qu'il y ait des procédures précises, des choses carrées, je dirais, sur le comportement à avoir. Maintenant que ce CSE est installé – c'est le but de la réunion d'aujourd'hui, comme l'a rappelé Olivier MARTY – maintenant que nous avons un secrétaire, que nous avons un bureau, nous allons effectivement travailler rapidement, comme vous le souhaitez vous-même, Monsieur ACHOUB, pour mettre au point ces procédures, et de façon notamment qu'il n'y ait pas de doutes s'il devait survenir des alertes, des événements graves, ou simplement des risques notables dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Voilà.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Pour répondre : oui, le secrétaire entend les paroles du président, et je pense qu'il faudra les transformer en actes, en ayant des règles de fonctionnement, et en particulier des instances de proximité, avec le nombre suffisant pour pouvoir fonctionner. Voilà.

Et puisque le secrétaire a la parole, je vais vous demander si on peut faire notre pause de midi, pour pouvoir se restaurer.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Il est midi 10, personnellement, moi, cela ne me pose aucun problème. Et puis, je pense qu'il faut aussi, je crois, que tout le monde décomprime après cette matinée qui a été assez intense. Et donc, je vous pose la question : à quelle heure proposez-vous de reprendre ? On se donne quelle durée de coupure ? Une heure ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : 14 heures.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Donc, vous proposez une coupure... écoutez, bon, une coupure un peu longue.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Non, c'est le temps nécessaire normalement, qu'on prend quand on est dans des instances ex-CE, voilà.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Il y a des habitudes un peu différentes, vous verrez, mais bon... il y avait plusieurs CE, vous étiez dans un, j'étais dans l'autre... bon, non, simplement...

Alors, on avait dit qu'on traiterait le point de la remise des tablettes – très pratiquement, est-ce qu'on fait la remise des tablettes maintenant, avant la coupure repas, ou est-ce qu'on prend ce point après la coupure repas ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : À 14 heures, comme cela, on ne se les fait pas voler. Comme cela, vous en avez encore la responsabilité.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon, écoutez, je ne mégote pas. Je ne mégote pas, et donc, même si ce n'étaient pas les usages du CE circulation, mais on arrêtera d'y faire référence, donc rendez-vous à 14 heures pour la reprise. Oui, Monsieur PINOT ?

Monsieur le Secrétaire, j'ai une demande de parole de monsieur PINOT avant de suspendre la séance.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Oui, au cas où ce serait intéressant que ce soit enregistré : est-ce que la salle ici est fermée ? Est-ce qu'on peut laisser nos affaires personnelles ici ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Oui, la salle ici est fermée. Voilà.

Donc, je suspends la séance. Rendez-vous à 14 heures.

La séance est suspendue à 12 h 11.

La séance est rouverte à 14 h 01.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien, Mesdames et Messieurs, notre séance reprend.

Monsieur le Secrétaire, je crois que vous souhaitez la parole.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, merci, Monsieur le Président. Trois choses, juste, à préciser. La première, cela concerne l'accès dans ces locaux, concernant les cartes Carmillon : il serait utile, parce qu'on ne va pas, chaque élu, écrire à la direction pour donner son pass Carmillon, je pense que vous savez de quel établissement vient chaque élu, si vous pouvez faire le nécessaire après pour récupérer le numéro de Carmillon de

tous les élus auprès des établissements respectifs, et puis de les faire valider pour qu'on puisse circuler librement. C'est la première des choses.

La seconde des choses, concernant la pause de midi : deux heures, c'est la moyenne. Cela fait peut-être un peu long, donc ce que je propose, c'est qu'on essaie sur une heure trente, si cela convient à tout le monde.

Et puis la troisième chose, moi, j'aimerais bien que par rapport à ce qu'a dit votre DRH ce matin, au lieu de donner la priorité à cette salle-là, si on pouvait donner la priorité à la salle de l'Étoile du Nord, et prendre celle-là de temps en temps. J'aimerais plutôt que ce soit l'inverse. On a failli avoir un accident de travail du président lui-même, qui s'est pris, je crois, les pieds dans un sac il y a quelques minutes. Vous avez vu que cela peut arriver très vite. Mais vous auriez eu 35 témoins pour faire l'enquête immédiate, Monsieur le Président.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Merci, Monsieur ACHOUB, je reconnais que l'enquête immédiate aurait été facilitée. Bon, écoutez, je note les trois points. Pass Carmillon, on va se débrouiller pour que ce soit le moins chronophage possible pour les élus. Si on peut le faire entièrement en récupérant les numéros de pass Carmillon pour les faire valider, on verra. Bon alors, attendez, on va voir cela. Il y aura derrière une question éventuelle de confidentialité. C'est celui qui détient le numéro de pass Carmillon qui pourra le donner, donc là, on verra ce qu'il est possible de faire. L'objectif est que ce soit le moins chronophage pour les élus.

Deuxième chose : la pause de midi à 1 h 30, tout à fait d'accord. Je crois que c'est un compromis tout à fait acceptable.

Et donc sur la salle, ici, donc je note effectivement les critiques qui ont été émises. Je m'engage à regarder ce point-là. OK, je m'engage à regarder ce point-là, dans un esprit de trouver le local qui conviendra le mieux. On va regarder, il faut qu'on puisse se rendre compte, probablement d'ailleurs avec vous, avec l'équipe de RS, des caractéristiques de la salle d'Étoile du Nord, et qu'on trouve la salle qui convient le mieux. OK.

Si, alors voilà... la question est de dire : ici, une variante... c'est pour cela que je pense que le sujet n'est pas évident, une variante consiste ici à – entre guillemets – réserver les deux salles, puisqu'il y a la salle Stuttgart derrière. Donc, la question est de savoir : est-ce qu'on est mieux en travaillant ici, mais quelle capacité on aura de réserver la salle derrière ? Il ne faut qu'il y ait en même temps un autre CSE, il ne faut pas qu'il y ait en même temps une autre réunion de grande ampleur. Ou à la salle d'Étoile du Nord. Donc, je réserve ma réponse aujourd'hui, mais je m'engage à ce qu'on regarde rapidement ce sujet d'ici notre prochaine réunion. Voilà.

13. REMISE DES TABLETTES POUR L'UTILISATION DES NOUVEAUX OUTILS DIGITAUX

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Voilà, alors le point suivant est un point relativement pratique et technique, c'est la remise des tablettes. Et je vais passer la parole à Olivier MARTY pour vous expliquer comment on va procéder.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : Oui, donc sur la remise des tablettes, l'équipe RS va venir, et individuellement, avec chacun d'entre vous, vous faire la remise des tablettes. Elles sont nominatives et identifiées comme telles. La seule formalité, c'est de signer le

document qui constitue la trace de la réception de la tablette, avec vos noms, prénoms, numéros de CP. Dans ce document, et pour ne pas perdre de temps, vous verrez qu'il faut mentionner le numéro IMEI et le numéro SIM. Ces numéros-là, au référencement de la tablette, on les a pour l'ensemble des élus. Donc, il n'y a pas besoin de prendre du temps pour les renseigner, c'est un renseignement qu'on complètera ultérieurement.

Ce qui est important, c'est de mettre vos noms et prénoms là où c'est demandé, et votre numéro de CP. Voilà. On y retrouve, sur ce document, la procédure à suivre en cas de casse ou en cas de vol – c'était une des questions de ce matin – le fait de porter plainte, etc. Ce sont juste des questions de principe, voilà.

Au cas où certains des membres présents ici souhaitent, avec l'accord de leurs collègues qui ne sont pas là aujourd'hui, emmener des tablettes pour eux, c'est possible. Vous le dites, à ce moment-là, quand l'équipe passe, et on vous donnera aussi leurs tablettes, moyennant aussi une signature de votre part.

Ceci étant précisé, je vais laisser l'équipe procéder à la remise.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Simplement, moi, j'interviens là-dessus, puisque déjà qu'on prive nos suppléants d'assister à une plénière, vous leur devez déjà un devoir d'explication comme vous avez fait avec nous – je crois que c'est prévu demain. S'ils ramènent les tablettes pour leurs collègues, s'ils ne viennent pas, ils n'auront pas cette information.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : D'accord, donc... oui, Olivier ?

M. Olivier MARTY (Assesseur) : C'est pour cela que dans notre organisation, nous l'avons prévu demain, avec un temps d'explication. Voilà. Mais ce que je vous dis juste avant, c'est qu'on a eu écho que cela pouvait être le cas aujourd'hui, qu'il y ait une demande dans ce sens. Donc, la demande étant dans ce sens, c'est OK pour nous d'y accéder.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Alors, pour une organisation syndicale il y a trois titulaires absents, donc cela peut aussi s'entendre sur les titulaires, mais il faudra aussi quand même reprogrammer une information pour eux.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : OK, j'entends bien. Donc, on regardera cela. En notant que de ce point de vue là, vous en êtes, je pense, tout à fait conscients, il y a une situation qui est potentiellement un petit peu différente entre des personnes qui étaient disposées à utiliser une tablette dans leur ancien mandat par exemple, certains d'entre vous, et des personnes qui n'ont pas du tout l'usage de ce type d'outils. Et donc là, de ce point de vue-là effectivement, les explications à donner ou autres peuvent être un peu différentes.

Très bien, donc je vous propose qu'on y procède.

Les tablettes ont été remises en mains propres le mercredi 16 janvier à 14 h 08.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Pendant qu'on remplit, Monsieur le Président, pour ne pas vous laisser totalement au repos, les housses et claviers sont également prévus prochainement ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, les housses sont prévues, me dit-on, et la question des claviers est à regarder.

Suite de la remise des tablettes.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur le Secrétaire. Pardon, s'il vous plaît, est-ce qu'on peut s'écouter ? Oui.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Simplement, vous nous faites signer un papier comme quoi on s'engage sur plein de choses. Moi, j'aimerais bien que l'entreprise, en contrepartie, elle nous fasse un papier comme quoi elle s'engage aussi à ne pas vérifier les informations, etc., dans la tablette, parce que... vous nous demandez des engagements, mais en contrepartie, nous, on n'a rien. Je vous le dis, simplement.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : J'entends. La question dépasse un petit peu ce CSE, parce que ce sont des processus globaux de gestion du SI et des télécoms, donc on posera votre question. Je pense que c'est quand même satisfait à travers les engagements globaux de l'entreprise – on parlait ce matin de la CNIL – en matière de respect, je dirais, de la vie privée, etc., dans les systèmes d'informations et de télécom. Mais on posera la question que vous nous posez.

Je précise quand même que je crois que la procédure... on a quand même un peu de recul avec l'expérience tablette puisqu'elle a été vécue dans une mandature précédente, et que sauf erreur, la procédure qui est suivie là doit être très proche de celle qui avait été faite il y a trois ans, quand on a remis la première génération de tablettes. Donc, on verra s'il y a un REX à faire, et si des problèmes sont apparus. Monsieur MUTEL ?

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Excusez-moi. Il faut vraiment que vous mettiez de l'ordre un petit peu dans les convocations pour les ICP là, parce qu'on vient de recevoir une convocation pour une ICP au Mans. Donc, Le Mans, je ne crois pas que ce soit sur notre territoire.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Sauf s'il s'agit de l'infra-log national. Mais il faut qu'on regarde si on est concerné. Mais il peut y avoir une erreur, ou il peut y avoir quelque chose qui se passe au Mans parce que l'infra-log national est concerné, donc on va regarder.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Ou alors, on va faire des ICP partout en France, alors.

Suite de la remise des tablettes.

M. Olivier MARTY (Assesseur) : S'il vous plaît, un petit mot.

Mme Marion CURET (Assesseure) : Pour ceux qui ont déjà allumé leurs tablettes, ou qui sont en train de le faire, il y a un code de déverrouillage. Ce n'est pas le code PIN de la carte SIM, c'est le code 2580. Je vous le dis pour ne pas que vous bloquiez la tablette.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : Alors moi, j'ai déjà réussi à démarrer et à lancer la tablette. Par contre, en me promenant dans les paramètres, j'ai pu remarquer qu'un compte Google a été créé, à mon nom et mon prénom. Donc, je m'interroge sur les autorisations, sur comment.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : On va vous faire réponse, Madame LANTZ.

Mme Marion CURET (Assesseure) : Le compte Google qui est créé est un compte qui est nécessaire à l'utilisation de MobileIron. Donc, il est créé pour que les applications SNCF fonctionnent sur vos tablettes.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Attendez, je vous propose plutôt de lever le doigt, ceux qui ont une question sur la mise en œuvre de leur tablette, et on va venir vous voir, parce qu'il peut y avoir des difficultés à régler.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Excusez-moi, une autre question : sur les boîtes, il apparaît qu'il y ait deux adresses mails. Donc, on a l'adresse mail, et l'autre... c'est cela, qu'ils ont créé ? Elle nous sert à quoi, cette adresse mail là ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Je pense que c'est...

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : Et j'aimerais juste rajouter aussi, vous nous avez créé un compte Google, par contre, c'est quoi le mot de passe de ce compte ? Comment on fait pour y accéder, nous depuis un ordinateur standard ? Et est-ce que vous avez le droit de créer un compte à notre nom ?

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Ecoutez, on prend ces questions, Madame, et visiblement, c'est la pratique pour tous les gens qui ont l'application Mobilelron, qui est l'application qui – si je comprends bien – sert de filtre pour pouvoir charger les applications SNCF en toute sécurité. Donc, c'est un filtre de sûreté. Donc, on va regarder la réponse à votre question.

M. Aurélien ROBERT (Secrétaire adjoint, CGT) : Tout à l'heure, vous aviez dit que les tablettes n'étaient pas géolocalisées, mais il me semble qu'avec le logiciel Mobilelron, la géolocalisation se fait automatiquement.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Est-ce que les tablettes sont géolocalisées via Mobilelron, je ne sais pas, on va regarder cela aussi.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Excusez-moi, tout à l'heure, la question a été posée, vous avez pourtant été plus qu'affirmatif, Monsieur le Président. Donc, soit c'est géolocalisé, soit cela ne l'est pas, ou soit vous ne le savez pas, mais on ne va pas poser ici même dix fois la question pour avoir, au bout de la dixième fois, la question, une possible bonne réponse.

Ce matin, vous nous avez affirmé que c'était non. Là, on gratte un peu, c'est maintenant « on ne sait pas trop ». Et puis le prochain coup, au bout de la cinquième question, on aura vraiment la réponse ? Le but, quand on pose des questions, c'est d'avoir une réponse fidèle au concept. Si on ne sait pas, on ne sait pas. Mais qu'on ne nous dise pas non, et après, peut-être.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : On vient d'avoir un élément nouveau donné par monsieur ROBERT. On prend cet élément nouveau, et on regarde si la réponse qu'on vous a donnée ce matin est suffisante. Voilà.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, s'il vous plaît. Moi, j'ai juste quelque chose qui me gêne, donc je vous le dis. Le dernier paragraphe, là, moi, je n'accepte pas cela. On met en place une instance, vous parlez de dialogue social, vous avez d'ailleurs le garant du dialogue social sur votre droite, vous nous marquez : « en cas de non-restitution de matériel, à l'exception d'un fait de vol dûment justifié, SNCF Réseau se réserve le droit de demander l'engagement d'une procédure disciplinaire », et en plus « et une procédure judiciaire à son encontre ».

Vous nous mettez du matériel dans les mains qu'on n'a pas demandé, et vous nous menacez sur la même feuille. Donc moi, en tant qu'élu aujourd'hui, je ne signe pas. Si vous n'en retirez pas ce paragraphe-là, je ne signe pas cela, moi, voilà, c'est clair. Parce que cela, ce n'est pas le dialogue social.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur ACHOUB, c'est une clause type. C'est une clause type, qui visiblement accompagne toute remise de matériel de l'entreprise à un de ses salariés, qui ne vise pas spécialement le dialogue social, évidemment.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, j'ai été secrétaire adjoint d'un CE national, un peu plus grand que celui-là, en cours de mandat j'ai eu une tablette,

c'était simplement marqué comme quoi à la fin du mandat, je m'engageais à restituer le matériel. En aucun cas des menaces. Aujourd'hui, on sait que la SNCF a multiplié les procédures à l'encontre d'un certain nombre de cheminots sur le territoire, et on ne va pas déjà commencer en début de mandat, à mettre des termes menaçants.

Donc moi, je vous le dis d'une manière claire, je vais vous redonner votre tablette, je ne la prends pas avec cette clause-là. C'est tout, cela me regarde.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur ACHOUB, merci de cette remarque. On pense, avec Olivier MARTY évidemment, que cette clause est redondante avec le fait que vous prenez l'engagement, au troisième paragraphe, de restituer le matériel.

Donc moi, je pense que le plus clair, c'est que ceux d'entre vous qui le souhaitent – et cela ne me pose aucun problème, et je défendrai ce point-là devant les juristes – rayent les trois lignes de ce dernier paragraphe.

On considère ce dernier paragraphe nul et non avenu. OK ? Voilà, c'est une question de confiance entre nous. Et donc, ceux qui n'ont pas encore signé... bon, alors qu'est-ce qu'on fait ?

Allez, en cours de séance, on va vous redistribuer une version – désolé de vous redemander cela... qu'est-ce qu'on fait ?

Donc, on vous redistribue les feuilles, vous les barrez de vous-mêmes si vous le souhaitez.

Et le PV fera foi que l'entreprise, par la voie du président, accepte cette modification du document.

Suite de la remise des tablettes.

Mme Isabelle GUILHERME (CGT) : Dans les paramètres de la tablette, on a bien vu qu'on a une adresse qui a été créée, donc mailsncf.fr ou .com. Donc, je veux bien admettre que l'alias appartienne à l'entreprise. Par contre, mon nom et mon prénom m'appartiennent. Donc, je vous demande de me confier le mot de passe lié à ce compte.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon, écoutez, c'est une question qui est à voir avec les informaticiens.

Mme Isabelle GUILHERME (CGT) : C'est une question fondamentale : il s'agit de mon nom et de mon prénom.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : J'entends bien, Madame, et donc la question sera vue avec les services informatiques. La question de madame GUILHERME est de disposer du mot de passe permettant l'accès à ce compte, voilà.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Ce que vous demande l'élue, c'est que vous lui donniez le mot de passe pour accéder à son compte, vous devez l'avoir.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Oui, mais j'ai bien entendu la question, mais vous comprenez bien que c'est une question assez technique. Il semble visiblement que ce sont des comptes techniques qui ont été créés, je n'ai pas la réponse instantanée, Monsieur ACHOUB, je m'engage à ce qu'elle soit examinée rapidement.

Mme Isabelle GUILHERME (CGT) : Lors des configurations du matériel d'entreprise, on demande aux agents d'être présents s'agissant de leurs données personnelles, et dans les services qui pratiquent les configurations, les agents sont là, et c'est avec eux qu'on configure les appareils. Là, étant donné que vous avez voulu aller vite pour nous fournir un outil, et que nous ne pouvions pas être présents puisqu'on n'était même pas au courant

qu'on a utilisé notre nom et notre prénom sur des alias, même qui appartiennent à l'entreprise.

Je vous le redis encore une fois : soit on nous donne les noms des administrateurs pour avoir les mots de passe, soit franchement, vous avez été vraiment beaucoup trop vite, parce qu'encore une fois, il s'agit de nos noms et nos prénoms, personnels. On n'est pas attaché à l'entreprise à ce point-là.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Ecoutez, cette question, je pense, est une question qui est assez générale, puisqu'elle concerne tous les systèmes fournis par l'entreprise à ses salariés. Donc, je m'engage effectivement à ce qu'on la regarde, et à ce qu'on vous donne réponse très rapidement.

Monsieur GUELUY, et monsieur SENS.

M. Pascal GUELUY (CGT) : Oui, écoutez, moi, je vais être très ferme. Autant je peux admettre qu'on m'oblige à utiliser une tablette avec une adresse SNCF que tout le monde connaît, par contre une création de comptes sans mon avis, je refuse totalement. Vous vous débrouillez pour qu'il soit annulé.

Je demande à ce que ces comptes, qui ont été créés sans au moins me poser la question de si j'en étais d'accord, je n'en veux pas. J'ai assez des emails personnels, pour qu'on m'en rajoute.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Monsieur le Président, vous voyez toute la confusion que votre empressement soulève. Cela nous renvoie au débat qu'on a eu ce matin sur l'outil que vous nous imposez unilatéralement.

Je voudrais rappeler ici que les élus n'ont pas de liens de subordination avec vous. Vous ne pouvez pas les considérer comme ce que vous appelez autrement des collaborateurs. Et cela justifie d'autant toutes les remarques de la CGT ce matin. Et cela n'augure rien de bon pour les débats à venir sur le règlement interne.

Donc, je vous demande de ne plus anticiper dans le fonctionnement de l'instance quelque chose qui heurterait mes camarades élus du CSE.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Comme je le disais ce matin, je vais être tranquille, parce qu'il y a une faute d'orthographe, en plus, à mon nom, dans l'adresse mail. Donc bon, je vais vraiment être inactif. Non, mais je vous le dis pour... pas sur la boîte, non, ce serait trop facile.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon écoutez, c'est noté. J'entends bien, Monsieur SENS, votre souhait que les choses soient faites sans précipitation. OK, j'entends. Je peux d'ailleurs convenir qu'en principe, c'est comme cela qu'il faut agir. Je crois que le souhait était que ces tablettes puissent être mises à disposition, on va dire opérationnelles, dès ce CSE d'installation. Bon, cela semble soulever des questions qu'on n'avait pas vues, qui ont été soulevées à la fois par madame LANTZ, madame GUILHERME, monsieur ROBERT, tel ou tel d'entre vous.

Donc, je m'engage à ce qu'on apporte très rapidement réponses à ces questions. Voilà. Et qu'évidemment, cela ne préjuge en rien du fait qu'on voudrait dans l'avenir faire les choses sans concertations. On va d'ailleurs avoir une discussion sur le règlement intérieur, et on verra bien que ce qui va être en jeu, c'est de trouver un point d'accord.

Mme Caroline LANTZ (CFDT) : S'il vous plaît. Il me semble que, dans vos propos, quand vous dites que c'est une configuration obligatoire pour la distribution du matériel, lors des distributions des Galaxy Note8, donc des nouvelles tablettes, elles étaient vierges, et c'était chaque agent qui configurait ou non son compte Gmail.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : C'est une remarque... enfin, je prends la remarque, elle est utile. On verra si cela peut être une procédure meilleure que celle qui est proposée. Monsieur ACHOUB ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président. On avait dit ce matin qu'on n'était pas opposé à du numérique, mais force est de constater que vous nous imposez un outil. Dans cet outil, vous nous mettez des tablettes avec des comptes Google, Gmail et autres, alors qu'on en a déjà pour certains. Personnellement, j'en ai déjà deux. On n'a pas les mots de passe qui vont bien avec, donc je pense que cela fait beaucoup de choses où on attend des réponses. Vous vous engagez sur plein de choses depuis ce matin, mais il n'y a rien de concret.

Alors, moi, dans ce contexte-là, je vous le dis de manière claire, le petit papier tout à l'heure, je l'ai déjà déchiré parce que moi, je ne barre rien du tout. Je vous laisse la tablette, là. Et puis, quand ce sera un petit peu plus clair, on en reparlera. De toute façon, je n'utilise pas mon adresse professionnelle, donc cela ne va pas m'empêcher de continuer à travailler dans le cadre de mon mandat, voilà.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Très bien. Je prends note de ce dernier élément.

Voilà, donc je vous propose de passer au point 11... pardon, Monsieur PINOT ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Oui, parce que cela pose aussi un souci au niveau de la CNIL. Et nous, pour la délégation SUD-Rail, on demande à ce qu'on ait le document de la CNIL comme quoi chaque personne de la délégation SUD-Rail a été nommément interrogée par la CNIL. Ce n'est pas quelque chose de global quand vous utilisez le nom et le prénom au niveau de la CNIL, sinon il n'y a pas de soucis, ce n'est pas trop loin, on peut aller faire un dépôt de plainte s'il le faut auprès de la CNIL. Ce n'est pas que par téléphone, c'est physiquement aussi, et ils nous recommandent de le faire physiquement quand on a justement une plainte à déposer sur le sujet.

Alors, je l'ai dit, depuis tout à l'heure, on pose des questions, ce sont des « peut-être », « je ne sais pas » ou quoi que ce soit... moi, personnellement aussi, j'ai la tablette, elle ne sera pas ouverte tant qu'on n'a pas réponse, et certitude, avec enregistrement ici, de l'ensemble des questions.

Donc, pour ce qui est de ma part en tant qu'élu, en attendant, ce sera version papier. Et non pas version tablette : de toute façon pour l'instant, elle ne sera pas ouverte, je ne prends aucun risque avec l'utilisation de mon nom et mon prénom. Comme beaucoup de personnes l'ont dit ici, c'est à nous. Nos nom et prénom, l'entreprise ne va pas commencer à nous les piquer.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Attendez. Monsieur PINOT, je prends note, et évidemment, on apportera les éléments relatifs à la conformité de ces applications à la CNIL. Monsieur MUTEL ?

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Oui. La cacophonie, pour ne pas dire plus, qui règne sur la distribution des tablettes aujourd'hui pose la question sur la distribution des tablettes demain, aux suppléants. C'est peut-être pertinent de ne pas la maintenir.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Écoutez, laissez-nous vérifier ce point-là. Voilà, je note votre question. On va s'assurer des différents points qui ont été évoqués à l'instant.

11. ÉLABORATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSE

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Alors, je vous propose de venir à notre point 11 de l'ordre du jour, dont il a été acté ce matin à la demande du secrétaire qu'il serait traité dans cet ordre. Et donc, il s'agit de l'élaboration du règlement intérieur du CSE. Et donc, c'est sur ce point que vous demandez la parole, Monsieur SENS ? Donc, je donne la parole à monsieur SENS, puis ensuite à monsieur ACHOUB.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Oui, cela a été dit ce matin, et au risque de me répéter : pas de précipitation. Il y a eu des bilatérales. Il n'y a pas d'accord national, vous le répétez vous-mêmes. Vous répétez aussi « application de la loi, rien que la loi, que la loi », mais bon, si on se contentait de cela, je ne crois pas qu'on serait là aussi.

Il y a un projet de règlement intérieur conçu par les organisations syndicales de cette instance qui vous a été transmis, et vu les débats qu'on a depuis ce matin, je propose la tenue d'une table ronde sur la question du règlement intérieur, avant la plénière qui actera ce règlement intérieur, et en votre présence, Monsieur le Président.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur ACHOUB, vous souhaitez prendre la parole ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Non, Monsieur le Président, c'était simplement pour vous confirmer qu'effectivement, je vous ai envoyé, le projet de RI tard cette nuit – vous aussi, vous êtes soumis peut-être à la déconnexion, mais bon, on a fait comme on a pu – un projet qui a été validé par les 4 organisations syndicales.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon écoutez, sur... moi, j'entends la demande qui est faite par monsieur SENS. Je pense qu'effectivement, sans entrer dans le débat sur le projet qui nous a été transmis effectivement tôt ce matin, sur la proposition donc émanant des 4 OS, il y a effectivement, sans rentrer dans le débat, a priori une assez grande distance entre ce qui est proposé là et ce que l'entreprise, par la voie du président de cette instance, peut accepter. Donc, du débat.

Alors, dans quel cadre ce débat doit avoir lieu ? Je ne sais pas, il faut regarder. Je note votre proposition, elle est intéressante. Et on lui donnera réponse. Elle a évidemment l'avantage de prévoir un lieu de débat qui déchargerait la prochaine instance, et qui permettrait à la prochaine instance de fonctionner suivant les règles de cette instance, formellement, sur l'approbation d'un projet de RI qui aurait été discuté avant.

Évidemment, elle paraît logique, donc je note la demande, Monsieur SENS, et on donnera réponse. Mais elle présente évidemment une certaine logique dans l'idée d'un dialogue à mener entre nous avant qu'on puisse approuver, ici dans cette instance, un règlement intérieur. Oui, Monsieur SENS ?

M. Dominique SENS (RS CGT) : Oui, oui, c'est bien l'instance qui approuve le règlement intérieur ou pas, ou qui constatera, ou qui... avant de laisser la parole aux autres OS peut-être, pour préciser la demande et la démarche, et c'est bien compte tenu de tout ce qu'on vit depuis ce matin, il serait bien aussi que pour cette première table ronde, il y ait un compte-rendu écrit. Et si je dis cela, c'est basé sur l'expérience de ce qu'il peut se passer ailleurs dans d'autres CSE sur l'élaboration d'un règlement intérieur avant qu'il soit adopté. Et avec la volonté qu'il soit adopté au plus vite, qu'il n'aille pas de report en report au rythme des réunions parce qu'il y aurait encore des désaccords qui subsisteraient.

Après, le nombre de membres par OS, pas de...

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon, j'entends deux choses, donc on va essayer de préciser un petit peu. J'entends deux choses dans votre demande : j'entends que vous souhaitiez qu'il y ait une table ronde avec donc les 4 OS avant la séance du CSE qui aura à approuver le RI – donc, je vous ferai réponse sur cette demande, on verra, je vous ai dit qu'elle me paraît avoir une logique, évidemment, et je confirme évidemment que seul le CSE a les pouvoirs d'approuver le RI, il n'y a aucune ambiguïté dans ce que je peux dire. Ensuite, vous proposez qu'il y ait donc cette table ronde... donc, je ne comprends pas si c'est une première table ronde, ou une table ronde conclusive, il faudra voir.

C'est pour cela que je vous dis : je ne vous fais pas réponse instantanément, il y a un petit peu de réflexion et de travail, et on vous fera de notre côté des propositions pour cette phase de discussion qui s'ouvre, sur le projet de règlement intérieur. Mon souhait est aussi qu'on aboutisse, évidemment. D'abord, vous le savez, un CSE doit avoir un règlement intérieur.

Donc, je disais que ce que nous avons lu nous paraît, à beaucoup de points, très éloigné de ce que sont aujourd'hui les positions de l'entreprise – pour autant, je dis qu'il me paraît nécessaire qu'on cherche ensemble les moyens, les voies pour rapprocher le dialogue social du terrain. Notamment, vous l'avez cité, sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail – je suis d'accord là-dessus. Alors ensuite, de quelle façon le faire ? Dans quel type d'instance ? Avec quel type de membres ? Quel crédit ? Quel mode de fonctionnement ? C'est là, je dirais, le champ de notre discussion que nous devons mener sur ce projet de règlement intérieur.

Donc, sur la façon de le faire, je suis assez d'accord avec vous, on est dans une phase où les choses sont plutôt verbales, vous avez fait de votre côté une proposition, voilà. Il va falloir – mais là, je me tourne vers Olivier MARTY – assez vite que l'on travaille sur l'élaboration d'un projet, autant que possible commun, et qu'en tout cas, on travaille sur des versions successives permettant d'acter ce sur quoi on se sera mis d'accord, et ce sur quoi on ne se sera pas mis d'accord.

Alors, la méthode ne garantit pas qu'on va forcément se mettre d'accord tout – jamais. Elle ne garantit pas que les difficultés seront facilement aplanies. Par contre, en termes de méthode, ce que vous proposez est sain. C'est-à-dire qu'il va falloir qu'on puisse travailler sur de l'écrit, et acter progressivement les points d'accord et de désaccord.

Cela, demande un petit peu de réflexion sur la méthode, donc vous comprenez que je ne vous réponde pas dans cette séance. Mais évidemment, la volonté, c'est la volonté d'aboutir. Pour tout le monde. On a bien vu – je crois que cela a été évoqué, ce n'est pas la peine d'y revenir – les désagréments que peut causer dans le fonctionnement collectif l'absence d'un règlement intérieur, effectivement.

Et donc, on va s'efforcer que cette élaboration puisse se faire maintenant dans un rythme rapide. En tout cas, on a bien prévu avec Olivier MARTY et avec Agnès RAULT d'en faire une priorité des prochains jours et des prochaines semaines.

Monsieur le Secrétaire.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, deux réflexions suite à vos propos. La première, c'est : vous nous dites que c'est assez éloigné de ce que vous pouvez imaginer, en tout cas ce que voulait donner l'entreprise ; moi, je tiens quand même à vous dire ici qu'il y a eu un travail des organisations syndicales et de plusieurs élus sur l'élaboration de ce projet de RI intersyndical, et que ce qui est dedans, ce n'est pas exagéré. Cela aurait pu être beaucoup plus. Aujourd'hui, on est resté dans ce qui nous paraissait raisonnable.

Quand vous dites que c'est très éloigné, moi, j'invite quand même l'entreprise à mettre sur une balance tout ce qu'elle a récupéré en moyens et en termes d'élus et de productivité d'un côté, et qu'elle mette de l'autre côté ce qu'il nous reste. Et puis, vous allez voir, même avec notre RI, cela penchera toujours très fortement du côté de celle de la direction.

La deuxième chose, c'est une demande : à défaut de règlement intérieur, je vous demande, lors de la prochaine plénière, de dégager les élus et RS dans les mêmes modalités qu'aujourd'hui, c'est-à-dire un jour avant la plénière, et un jour après, puisque tout le monde n'habite pas à côté. Et puis, cela me paraît assez raisonnable, parce qu'il y a du travail, et puis il faut aussi du temps pour se déplacer de chez soi pour venir ici, et repartir. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Ecoutez, vous posez plusieurs questions. Bon, est-ce que, sur le fond, je juge vos propositions maximalistes ? Ce n'est pas là-dessus que je veux m'exprimer, ou sur le mode d'élaboration entre vos 4 organisations. Je dis simplement qu'il y a un certain nombre de points – mais on pourra en discuter, on pourra les préciser – sur lesquels l'entreprise aujourd'hui ne se sent pas prête – je vous le dis par ma voix à conclure sur le RI qui est proposé, puisque vous savez qu'il faut que le RI soit accepté, et que le président soit d'accord, notamment pour les causes supra légales qu'il contient. Tout ce qui va au-delà du Code du travail.

Bon, on va fonctionner en l'absence de RI. Et d'ailleurs, je veux dire... enfin, je le précise très clairement : ce n'est pas ce que je souhaite, mais si on n'arrivait pas à se mettre d'accord, on serait amené certainement à fonctionner sur des bases qui sont celles du Code du travail, et qui sont ce qu'elles sont. Bon, moi, en l'absence de RI, je suis très clair, je pense que cela ne va pas être forcément la réponse que vous attendiez, mais en l'absence de RI, moi, je suis obligé de dire que, oui, on assurera l'acheminement des participants à la prochaine réunion, mais on l'assurera compte tenu des distances. Et je ne propose pas donc, clairement, pour la prochaine décision, qu'on fasse un dégageement forfaitaire la veille et le lendemain. Cela, ce sont des choses que nous pourrions discuter entre nous. Ce sont des choses qui, précisément, sont à discuter dans le cadre du RI. Voilà.

Et j'espère, je le dis franchement, que ce RI permettra de converger ensemble et d'aller au-delà de l'application stricte du Code du travail.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Alors, c'est un recul par rapport à ce qui se faisait sur les anciens CE, et en particulier les CE importants. Aujourd'hui, on estime que le CSE, là, est très important, en tout cas au niveau géographique et effectifs.

Cette décision, je ne pense pas qu'elle va dans le bon sens, Monsieur le Président, je vous le dis d'une manière claire. Effectivement, si malheureusement on n'arrivait pas à s'entendre, on peut appliquer le Code du travail – on l'appliquera aussi. Et on va beaucoup se revoir puisqu'aujourd'hui, le Code du travail permet aussi d'avoir des CSE extraordinaires, et je pense qu'on risque de travailler dans ce sens-là. Je ne le souhaite pas, mais si on ne trouve pas d'accord, là je pense qu'on démarre déjà mal cette mandature.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur ACHOUB, j'entends bien. Et je reprécise ma position : ma position est de dire que je souhaite vraiment qu'on trouve un accord. Sauf qu'aujourd'hui, on n'a pas encore cet accord. Moi, je note qu'il y a des propositions qui sont faites à travers le projet d'accord qui nous a été envoyé, qui me paraissent – je le redis – très éloignées, sur un certain nombre de points, de ce que l'entreprise est en possibilité aujourd'hui, d'accepter.

Donc, on est, me semble-t-il, assez loin d'un accord. Je redis que je souhaite que les discussions pour trouver cet accord aient lieu, qu'elles commencent rapidement, que pour nous, c'est la priorité vraiment de la période qui s'ouvre, mais qu'entre temps, je souhaite que l'on travaille sur la seule base qui, je dirais, est certaine et assurée, qui est celle du Code du travail.

Elle n'est certes pas souhaitable. Bon, elle nous met quelque part, tous, dans la compréhension qu'on a intérêt à trouver ensemble cet accord, sur des bases qui soient acceptables du côté des OS comme du côté de l'entreprise, sur le règlement intérieur, si on ne veut pas avoir à travailler avec le Code du travail – dont je reconnais, peut-être dans l'absolu et dans la durée, ce n'est pas le plus adapté. Aujourd'hui, on a cela. Je souhaite qu'on arrive rapidement à un accord sur un règlement intérieur. Et l'accord sur le règlement intérieur peut parfaitement traiter le point que vous avez souhaité.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Alors, juste, aussi une réponse sur ce sujet. Bien entendu qu'il faut réussir, puisqu'aujourd'hui, votre direction demande à tous les présidents de CSE – de réussir ces négociations. Il faut se donner aussi les moyens de les réussir.

Je vais quand même vous rappeler qu'il va certainement y avoir un ordre du jour la semaine prochaine, les élus vont avoir les documents, pour ceux qui auront une tablette qui fonctionne, rapidement par mail et peut-être par courrier pour les autres – cela ne va pas leur laisser beaucoup de temps, à part le week-end, pour étudier tous les documents que vous allez leur envoyer. Pour couronner le tout, vous nous apprenez que vous ne leur laissez pas la veille ni le lendemain de la réunion pour se déplacer et que vous imposez une règlementation pure et stricte.

Donc, pour nous, vous n'allez pas dans le bon sens dans cette instance. Je vous le dis d'une manière claire : ce n'est pas comme cela qu'on commence à travailler. Mais c'est vous aujourd'hui, le décideur, et vous en porterez aussi la responsabilité.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon, j'entends, Monsieur ACHOUB, et je vous ai dit l'esprit dans lequel moi, je souhaitais que cette discussion ait lieu. Et je souhaite qu'elle permette aussi de déboucher sur ce type d'items – cela fait partie de la négociation, de la discussion que nous ouvrons entre nous.

Monsieur GUELUY ?

M. Pascal GUELUY (CGT) : Oui, c'était juste pour rappeler : oui, le Code du travail fixe des limites, certes, mais n'oubliez pas que nous sommes dans une entreprise qui n'est pas tout à fait comme les autres, et les sujets qu'on a à traiter pour défendre les intérêts des salariés, qui ont élu les membres... enfin, les élus de cette instance, ils ont des métiers qui ne sont pas tout à fait les mêmes que dans une boîte de commerce, comme Carrefour, ou je ne sais quoi.

Je veux dire qu'on a des particularités qui font que, oui, on a des moyens supplémentaires juste pour appliquer nos mandats, de fait des particularités des métiers qu'on a.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Je réprécise ma position, Monsieur GUELUY : je n'ai pas dit que ma position, ou que la position de l'entreprise, était de dire que la base de fonctionnement de ce CSE sera le Code du travail, point barre.

J'ai dit que je souhaitais que nous arrivions à un règlement intérieur, que dans ce règlement intérieur – je le redis, ou si je ne l'ai pas dit assez clairement, je le dis – l'entreprise est prête à mettre des moyens au-delà de ce que demande le Code du travail, que nous aurons évidemment à regarder que ces moyens répondent bien à ce que vous avez dit, c'est-à-dire qu'on a des spécificités, on a des types de métiers, on a un territoire, on a des choses comme cela à couvrir. Ces moyens, ils peuvent être de différents types.

J'ai indiqué qu'à mon sens, il faudrait viser à rapprocher les instances qui traitent de sécurité, santé, conditions de travail des salariés dépendant de ce CSE.

Voilà, donc toutes ces choses-là, je les ai dites. Je ne vais pas revenir... je ne suis pas en train de vous dire : « je veux le Code du travail, point barre ». Je dis simplement que c'est la seule référence incontestable si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord.

Mais franchement, ne pas arriver à se mettre d'accord, j'estime que ce serait effectivement un constat d'échec. Par contre, je le redis, je pense que les discussions... cela nécessite des discussions complètes et complexes, vu l'écart que nous mesurons entre le texte qu'on a pu lire ce matin, et les sujets sur lesquels l'entreprise est prête à mettre des ressources.

Monsieur SENS ?

M. Dominique SENS (RS CGT) : Oui, pour ce qui est des propositions CGT sur le fonctionnement de l'instance, vous les aviez eues lors de la bilatérale. Alors, je crois que toutes les OS n'ont pas été reçues en bilatérale. Mais moi, j'entends ce que vous dites, et je confirme que c'est bien mal parti. Raison de plus pour, sans précipitation, mais fixer rapidement, avoir rapidement votre réponse, pour fixer la date, le contenu, les modalités de cette réunion, de cette table ronde, ou de cette réunion de négociation. Il faut que nous aussi, de notre côté, on ait votre positionnement précis. Qu'on n'a pas eu, à part nous dire « c'est la loi », ou alors un refus sur nos propositions. Moi, je n'ai pas votre positionnement, Monsieur le Président.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Ecoutez, là-dessus, on est mercredi. Moi, je crois qu'il faut se fixer qu'avant la fin de la semaine, on ait pu vous faire une proposition sur le schéma de discussion qu'on propose pour aboutir à un règlement intérieur qui soit acceptable par les deux parties.

Donc, je répète : je n'ai pas l'intention de traîner, et je n'ai aucune – qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions – je n'ai aucune intention de jouer la montre, en disant que tant qu'il n'y aura pas d'accord, ce sera le Code du travail, que l'entreprise y gagnera quoi que ce soit.

Je pense, comme vous l'avez dit, que cela n'est pas le mode de fonctionnement le mieux adapté à notre instance, et aux salariés dont nous avons à assurer globalement les intérêts à travers le fonctionnement de ce CSE. Voilà.

Donc, il faut qu'on trouve autre chose, mais l'autre chose va nécessiter évidemment des temps de discussion entre nous. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Évidemment, sans rentrer dans le détail, parce que c'est un document qu'on a découvert – comme cela a été rappelé – relativement tôt ce matin, et qu'il y a même beaucoup, beaucoup de questions, de discussions, de commentaires, article par article.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, dans l'attente, vous ne donnez pas les moyens pour fonctionner convenablement aux élus – je le note.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Moi, dans l'attente, je réponds à une question que vous m'avez posée pour la prochaine réunion, voilà ; et si on a conclu évidemment d'ici la prochaine réunion, avec quelque chose qui soit acceptable, comme je le disais, pour les deux parties, rien ne nous empêche de gérer cela mieux dès la prochaine réunion.

Mais pour l'instant, compte tenu de ce que vous m'avez dit, je vous dis, voilà... il faut qu'on ait en tête qu'évidemment, faute d'accord, qui va nécessiter, je pense, du chemin des deux parties, comme toujours dans un accord qu'on négocie, c'est quelque part le Code du travail qui s'applique.

Monsieur PINOT, Monsieur LEROY.

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : A priori, malgré qu'ils soient plus nombreux, vous n'avez pas dû correctement entendre ce qui vient d'être dit par la délégation CGT, donc cela va être répétitif de notre part, c'est qu'à la limite, ce qui vous a été proposé hier ou cette nuit, c'est franchement un minimum. Nous, le retour qu'on a des différents copains qui pourraient se retrouver dans certaines instances, pour le moment, même si vous acceptiez les minima qui vous ont été proposés, nous, on a des personnes qui déjà nous disent : « niet, c'est mort ».

Donc voilà, c'est à savoir. Alors maintenant, vous nous dites qu'on verra bien comment cela va fonctionner, etc. Moi, je vous le dis, le papier que j'ai signé, les trois papiers que j'ai signés, vous me les redonnez, c'est poubelle. Je vais vous redonner les trois tablettes. En attendant, toute communication se fera par courrier. Parce que je n'ai aucune obligation, autre obligation. Vous dites que pour l'instant, en attente d'un accord ou quoi que ce soit, c'est le Code du travail, et cela va être le Code du travail, mais le Code du travail sur tout. Tout à l'heure, on vous a fait des signalements sur des choses qui ne vont pas, qu'on a reçues par mail, à partir de demain, tous ces sujets-là, c'est le Code du travail, et vous n'y êtes absolument pas.

Donc, en attendant, nous, on attendait de voir un petit peu comment cela allait se passer aujourd'hui, les ouvertures que vous alliez faire, etc. Pour l'instant, vous nous dites : « c'est niet », c'est le minimum. Vous êtes en train de nous dire qu'il y a des mecs qui vont commencer à 6 heures du matin pour arriver là à une séance qui va se terminer à 18 heures, etc., OK, pas de soucis. Vous terminez certaines choses, il n'y a pas de problèmes. Mais en tout cas, les trains du matin, on espère qu'il n'y aura pas de retard, parce que ce serait une volonté de l'entreprise de faire en sorte que les élus n'aient pas l'occasion de pouvoir être ici à l'heure. Et c'est pareil pour la fin, Monsieur. Parce que c'est fini, on n'est plus en DP, on n'est plus en CH, on n'est plus en CE. Tant que l'éclusion de l'ordre du jour n'est pas finie, l'instance n'est pas finie.

Donc, voilà, peut-être que cela vous coûtera plus cher de rapatrier les gens en taxis, etc., plutôt que de prévoir d'encadrer la journée de séance, etc. Voilà. Vous avez précisé des choses, maintenant nous, la délégation SUD-Rail, on vous précise autre chose : vers quoi vous tendez.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur ACHOUB, et puis je passerai la parole à monsieur LEROY ensuite.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, j'ai la délégation CGT qui me demande une suspension de séance, mais c'est juste la délégation qui souhaite s'entretenir trois minutes dans un couloir.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : J'accorde la suspension de séance.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Merci.

La séance est suspendue à 15 h 09.

La séance est rouverte à 15 h 22.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien, après cette interruption de séance, je vous propose de reprendre la séance. Monsieur le Secrétaire, vous souhaitez la parole.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, on va donner la parole à monsieur SENS, Monsieur le Président.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur SENS.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Oui, Monsieur le Président, pour la CGT, compte tenu des échanges qui viennent d'avoir lieu, que nous désapprouvons, on vous laisse ce que vous venez de nous fournir... et on vous demande de nous restituer les feuilles signées. Et on verra bien, au fur et à mesure de ce que vous nous proposerez, si on décide d'autre chose. Voilà.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Donc, je comprends – et cela concerne la délégation CGT – que vous souhaitez donc restituer les tablettes qui viennent d'être fournies, on vous rendra évidemment la feuille que vous avez signée... voilà, compte tenu des...

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : La délégation CGT observe, apparemment, que vous ne faites pas d'efforts pour le fonctionnement, et en tout cas pour le dégageant des élus, pour qu'ils puissent mener à bien leurs missions. Aujourd'hui, apparemment, la délégation CGT ne souhaite pas vous faciliter la vie non plus.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon, j'entends. Je pense qu'on s'est mal compris sur les intentions, de part et d'autre. Je pense qu'on s'est mal compris sur les intentions, de part et d'autre. Monsieur LEROY ?

M. Adrien LEROY (Trésorier, UNSA) : Oui, pour l'UNSA, on est surpris sur votre position relativement fermée pour le moment, même si j'ai bien compris l'intention dans l'avenir, sauf qu'à l'heure d'aujourd'hui nous, on n'a rien sur la table. On vous a remis un projet, vous dites qu'il n'est pas acceptable en l'état, on peut discuter, on peut l'entendre. Sauf que là, pour l'instant, vous nous dites que vous êtes prêts à faire des propositions supra légales, mais on n'a toujours rien. Il y a des choses qui étaient possibles sans RI, pour le CSE 0, notamment au niveau des acheminements – hormis un acte de provocation de votre part, on ne comprend pas pourquoi ce ne serait pas possible de reprendre les mêmes dispositifs pour le CSE 1, sans RI. Il n'y en avait pas au CSE 0, cela a été possible, pourquoi ce n'est pas possible la prochaine fois ?

La tablette, on peut y voir un avantage à l'usage pour les élus, pour la consultation, il y a un aspect pratique, mais il y a aussi surtout un aspect pratique pour la direction, parce que cela lui permet de remplir ses obligations légales. C'est un outil qui est mis en place et qui facilite un petit peu les choses au niveau de la transmission des documents, au niveau de plein de choses, c'est utile surtout pour vous, même si c'est pratique pour nous.

Et si vous n'êtes pas capables mettre une mesure, on va dire, transitoire sur des dispositions supra légales minimales en attendant l'élaboration globale du RI... pour nous, la tablette, elle fait partie du mode de fonctionnement du CSE. Elle devra être reprise dans le RI, comme quoi une tablette est mise à disposition des élus pour l'exercice de leur mandat. Si vous n'êtes pas capables, aujourd'hui, de prendre les mêmes mesures que sur le CSE 0 rien que sur ce point, là, déjà, on a une fin de non-recevoir en disant que c'est une disposition du RI, donc n'est pas applicable avant, on aura également la position de refuser la mise à disposition des tablettes, qui devra faire partie du RI, qui n'existe pas.

Soit il y a des mesures transitoires qui vont, entre guillemets, dans les deux sens, si c'est le Code du travail tant qu'il n'y a pas de RI, il n'y a pas de tablette dans le Code du travail, et du coup on n'aura pas de mesure transitoire pour ce point-là, s'il n'y en a pas sur d'autres non plus.

Donc, on réserve notre position par rapport aux feuilles... enfin, on vous laisse la parole, après, si vous avez des annonces à nous faire d'ici la fin de la séance, on verra. Mais bon, sinon, vous pouvez préparer un tas avec les feuilles aussi, au cas où.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Merci, Monsieur LEROY. Monsieur STIEGLER ?

M. Emmanuel STIEGLER (CFDT) : Oui, donc pour la CFDT, on a été reçu vendredi après-midi en bilatérale, on vous a fait quelques propositions. En seules réponses qu'on a eues, c'était qu'on donnera 34 heures de délégation pour les élus, et éventuellement, 4 sous-commissions CSSCT. Alors bon, on verra ce que vous allez nous donner avant vendredi – alors, on ne sait pas sous quelle façon, si vous allez nous réunir, ou par écrit, par mail, etc.

Ensuite, on vous a envoyé via le secrétaire une proposition de règlement intérieur, qui ne nous paraît pas forcément excessive. Et puis, vous êtes revenus sur les délais de route, donc effectivement, comme l'ensemble des OS, on ne voit pas pourquoi on vous rendrait service en acceptant la tablette.

Et donc, on refusera la tablette jusqu'à ce qu'on trouve un accord de règlement intérieur acceptable pour tous. Et malheureusement, on a l'impression de revenir trois ans en arrière, comme pour le CE 0 de la circulation ferroviaire, où à l'époque, il existait quand même des instances DP et CHSCT.

Donc là, il n'existe plus ces deux instances, et on est dans une situation très délicate. Donc, la balle est dans votre camp, Monsieur le Président. Merci.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Y a-t-il d'autres expressions ? Monsieur BRASSART.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Oui, juste, pour SUD-Rail, donc on a déjà rendu les tablettes, et on a récupéré nos feuilles.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Monsieur ACHOUB.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Force est de constater, Monsieur le Président, que la mandature commence mal, puisque l'ensemble des élus ne sont pas tout à fait d'accord sur comment vous voyez le fonctionnement et le dégageant pour qu'ils puissent réaliser une mission, et on vous le rappelle, qui aujourd'hui concerne trois anciennes instances rassemblées en une seule – dont vous êtes le président.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon, écoutez, j'entends les points de vue qui viennent de s'exprimer. Moi, je note avec un certain regret que ce qui vous est proposé à travers les tablettes, et qui je pense est aussi pour les élus de cette instance un confort de fonctionnement, et qui n'est pas à interpréter comme étant quelque chose qui serait uniquement une modalité de fonctionnement à l'avantage de la direction, dans ce cadre-là, ne vous paraît pas acceptable.

J'ai eu l'occasion de le dire, je redis que ce qui sera appliqué pour la première réunion, sauf si évidemment entretemps nous étions parvenus à un accord – ce que je redis encore que je souhaite, bien sûr – seraient les dispositions du Code du travail, qui prévoit des acheminements, dans des journées réglementaires, Monsieur PINOT. Cela veut dire qu'on ne proposera pas aux agents de faire des journées dérogatoires, évidemment.

Donc, dans ces conditions, moi, évidemment, faute à ce stade de pouvoir aujourd'hui converger sur un règlement intérieur, compte tenu de l'écart dont je redis qu'il est élevé entre ce qui est demandé par vos 4 délégations et ce que l'entreprise pense pouvoir avancer au-delà de la loi, moi, je maintiens effectivement la position qui est donc que pour la prochaine réunion, les acheminements se feront, je dirais, conformément aux règles du Code du travail, c'est-à-dire en fonction du temps d'acheminement nécessaire aux agents. Ce qui n'est pas d'ailleurs fondamentalement, pour tous les agents, différent de ce qui est demandé. Mais voilà, c'est une position dont j'ai essayé de vous expliquer la logique, tant que nous n'avons pas de règlement intérieur.

Alors, monsieur LEROY, et monsieur ACHOUB.

M. Adrien LEROY (Trésorier, UNSA) : Moi, je vous propose rapidement de regarder l'écart entre les mesures et les moyens qu'avaient les élus dans les trois instances pour faire leurs missions, et l'écart entre ce qu'on vous demande dans le RI pour faire les mêmes missions à 70 – effectivement, il y a un grand écart entre ce qu'il y avait et ce qu'il y aura, mais pas forcément dans le sens où vous l'entendez.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Cela, c'est... j'entends, Monsieur LEROY, mais on est déjà dans le fond de la discussion, là, voilà. Monsieur ACHOUB ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Oui, Monsieur le Président. Juste pour reprendre vos propos, je ne peux pas vous laisser dire qu'aujourd'hui, que les tablettes sont un confort pour les élus. Vous êtes en train de retourner la situation. On va dire surtout que c'est un outil pour vous permettre de pouvoir travailler les questions pour ne pas vous retrouver submergés dans les réunions plénières – c'est surtout cela, avant tout.

Donc, à un moment donné, nous, on n'a rien demandé. C'est vous qui nous donnez des tablettes. Bon, c'est bien, vous êtes gentils, sauf qu'à un moment donné, oui, cela fait partie du fonctionnement.

Et non, on ne peut pas entendre aujourd'hui – alors effectivement, on appliquera le Code du travail, sur tous les points. L'ordre du jour devrait se tenir mercredi, j'invite l'ensemble des élus à me faire parvenir l'ensemble de vos questions. Vous voyez avec vos RS, vous avez mon adresse, et je retransmettrai fidèlement à notre président les doléances et les demandes de chacun, jusqu'à ce qu'on trouve un fonctionnement.

Et effectivement, je vous l'ai dit, Monsieur le Président, le Code du travail, s'il s'applique aux élus, il s'appliquera aussi à la direction. Et croyez-moi : on a quelques spécialistes qui savent manipuler le Code du travail.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien, écoutez, j'ai entendu ce point.

Sauf à ce qu'il y ait d'autres interventions... oui, Monsieur PINOT ?

M. Vincent PINOT (SUD-Rail) : Alors, pour la délégation SUD-Rail, c'est pareil : les tablettes, c'est loin d'être un confort. C'est plutôt bien pratique du côté de la direction, c'est pour cela que nous, on n'a pas hésité une seule seconde à la rendre. Ce n'est pas le seul CSE où cela pose problème, et que c'est un point de blocage.

Par contre, dites-vous bien que ce qui est demandé par l'ensemble des délégations, d'avoir des journées la veille du CE et le lendemain du CE, ce n'est pas pour aller à la pêche. Parce que des fois, il y a des sous-entendus, ou quoi que ce soit, vous nous connaissez, on est assez direct sur le sujet. Si on demande cela, c'est pour bosser. Et ce n'est pas pour aller à la pêche.

Donc, ce sont des moyens que vous nous enlevez par rapport à ce qui se faisait auparavant, ce sont des moyens supplémentaires de ne pas effectuer notre travail. Vous creusez encore plus, mis à part l'enlèvement des instances, vous enlevez encore plus les moyens que peuvent avoir les élus pour travailler.

Et vous prenez, vous, côté direction, une disposition qui ne va pas arranger votre pôle RS RH. Parce que nous, notre demande, à la délégation SUD-Rail, qui sera faite auprès du secrétaire, c'est-à-dire que nous, on va poser des questions. Vous savez très bien que – et cela nous a même été reproché – qu'on avait jusqu'en DP à poser 2800 questions. Vous imaginez, dans le sens du périmètre du CSE, ce que cela peut donner. Mais nous, ce qu'on fera, c'est qu'on enverra le fichier, pour ne pas qu'il soit embêté, on n'embêtera pas le secrétaire, mais on l'enverra par fichier au secrétaire de CSE-là. Mais nous, ce qu'on lui

demandera, c'est qu'il le remette par écrit, et non pas sous forme d'un fichier, nos questions.

Parce que le Code du travail prévoit qu'elles vous soient remises par écrit. Nous, on demandera à ce que les notes du moins vous soient remises par écrit.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Je rappelle que pour ce qui était des modes de fonctionnement des CE de la mandature précédente, ces modes de fonctionnement avaient été actés dans le cadre de règlements intérieurs qui avaient été acceptés de part et d'autre.

Et je redis, pour être très clair là-dessus, que c'est bien mon projet et mon espoir que nous trouvions, dans cette instance, le point d'accord qui nous permettra de trouver les bonnes modalités, y compris pour le dégageant des agents. Et qu'entretemps, on fonctionnera avec des modalités qui, je dirais, respectent la réalité des temps d'acheminement – et que je ne fais aucune espèce d'hypothèse, Monsieur PINOT, sur l'usage que les agents font de leur temps. Je ne me le permettrais pas.

Monsieur BERTRAND.

M. Pierre BERTRAND (UNSA) : Oui, vous avez beaucoup dit « j'ai entendu, j'ai noté », mais vous n'avez quasiment pas répondu. Et je trouve dommage que pour un dialogue, il n'y en ait pas. Parce que nous, on a parlé, mais je n'ai pas entendu beaucoup de réponses. Alors, j'espère que cela va aller en s'améliorant, parce que pour l'instant, moi, c'est mon premier CSE, mon premier CE, je suis extrêmement déçu de la façon dont cela se passe.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Oui, j'entends. Bon, je peux le comprendre. Comprenez aussi les circonstances. Nous recevons donc tôt ce matin un texte qui est ce qu'il est, qui émane effectivement de vos 4 organisations, qui comporte une vingtaine de pages, et dont chaque article est à examiner de façon très, très précise, qui prévoit quasiment partout des dispositions extra légales, voire très largement extra légales, dont certaines posent a priori, cela a été abordé dans les bilatérales, des questions qui nous paraissent être des questions de principe.

Donc, voilà, je pense que la discussion détaillée que nous allons devoir avoir pour élaborer un règlement intérieur qui nous convienne, et qui soit acceptable aux deux parties, est une discussion très technique, très longue, qui passera comme cela a été demandé par des versions intermédiaires de textes. Voilà.

C'est peut-être pour cela que c'est décevant aujourd'hui de ne pas avoir le commentaire ligne à ligne des articles qui ont été envoyés.

Oui, Monsieur BERTRAND, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Pierre BERTRAND (UNSA) : Oui, la proposition en tout cas de l'UNSA était assez simple. Elle vous disait : si vous faites un effort, on fera un effort. Vous ne faites aucun effort, donc c'est normal que de notre côté, on ne fasse aucun effort.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Attendez, qu'on s'entende bien : je redis que l'entreprise est prête à discuter des choses qui vont y compris au-delà du Code du travail, mais dans le cadre de la conclusion d'un accord qui sera équilibré. Voilà. Pour l'instant, les conditions ne sont pas réunies.

Monsieur MUTEL, monsieur ACHOUB, et monsieur THEVENARD.

M. Jean-Marie MUTEL (CGT) : Oui. Vous redites beaucoup de choses, mais nous, on va redire : vous auriez au moins pu maintenir les conditions dans lesquelles on est réuni aujourd'hui pour ce CSE 0, pour le CSE 1. Évidemment, on se doute bien qu'on ne va pas décortiquer, qu'il faut se revoir pour le RI.

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, je vous rappelle qu'une organisation syndicale vous avait déjà envoyé une trame nationale, avec déjà un certain nombre de choses, qui a un petit peu évolué effectivement entre avant-hier et hier. Donc, je veux dire, vous ne découvrez pas les documents dans leur entièreté, puisque vous avez déjà pu voir un certain nombre de choses.

Par contre, aujourd'hui, sur ce point de désaccord, on n'est pas sur le règlement intérieur. Vous avez aujourd'hui autorité et compétence, c'est vous le patron, donc cela ne regarde que vous aujourd'hui de dire : « voilà, OK, j'entends, je comprends, vous venez de loin, etc., on va mettre les mêmes modalités qu'aujourd'hui pour votre dégageant ». Et cela, vous auriez pu faire l'effort, mais vous ne le faites pas. Pourquoi vous ne le faites pas ? Parce que vous espérez – je ne parle pas pour vous, mais moi, j'imagine bien que vous espérez mettre cela dans la balance pour peser sur le contenu du RI.

Je vous rappelle que cette instance est composée de 35 élus qui représentent un tiers de la France, qui viennent de partout, et vous nous dites qu'on va prendre le strict Code du travail, etc. Oui, pas de problèmes. Mais moi, je vous souhaite simplement qu'entre aujourd'hui où on va se quitter et mardi, la plénière, qu'il n'y ait pas de soucis, parce que peut-être qu'on va être appelé à se revoir avant.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bien, j'entends. Monsieur THEVENARD, et monsieur LEROY. Monsieur LEROY

M. Adrien LEROY (Trésorier, UNSA) : On n'espérait pas, en arrivant ce matin, repartir avec un RI signé ce soir. On se doutait bien que par rapport aux propositions, et aux délais, qu'il y aurait des discussions et qu'on serait amené à se revoir. Par contre, repartir avec rien, on ne s'y attendait pas non plus. Ce n'est pas le premier CSE 0, il n'y a, que je sache, pas encore de RI signés sur les autres périmètres, mais ils sont partis avec au moins un mode de fonctionnement transitoire a minima pour ces premières semaines. Et avec des propositions faites de la part de l'entreprise, il y aura des discussions avant la validation des RI, mais ce qui était proposé sur les acheminements, sur les moyens, entre guillemets, minimaux de fonctionnement par rapport aux autres instances nationales, mais où il n'y avait pas les DP, les CE, voilà... comme on dit, on repart trois ans en arrière avec 0, pour trois instances.

Le minimum pour nous, c'était déjà de repartir de ce qu'on avait en CE, et voir comment après on s'adapte pour les missions CH, les missions DP, qui forcément devront amener des moyens supplémentaires. Enfin voilà, on ne comprend vraiment pas ce point de blocage sur une mesure transitoire pour décaler 30 personnes deux jours.

M. Benoît THEVENARD-BERGER (UNSA) : Je vais quand même rajouter : surtout que dans la salle, la moitié des personnes vont être délogées trois jours de toute manière. Donc, c'est vraiment... on a du mal à comprendre les messages que vous essayez de nous faire passer.

M. Nicolas BRASSART (SUD-Rail) : Monsieur LARRIEU, on ne va pas tourner autour du pot pendant une heure. Je pense que là, on peut reformuler les questions différemment, chacun à sa sauce, mais là, je pense qu'on est juste en train de se dire que si vous lâchez du lest sur ces jours qui étaient pourtant... enfin moi, j'ai des traces du RH qui me dit que cela va être du J-1, du J+1, je vois difficilement comment on peut faire autrement que par ce biais-là. Maintenant, si on lâche du lest là, jusqu'à la prochaine réunion, la table ronde, je pense qu'on va repartir sur de bonnes bases. Parce que là, j'ai vraiment l'impression que tout le monde est en train de se crispier là-dessus.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Bon, écoutez, j'ai bien entendu les expressions. Moi, je vous ai donné ma position, je vous ai dit comment elle était motivée. Je vous redis bien que j'espère que nous arriverons à converger sur ce point-là, mais dans la discussion des règlements intérieurs. Si on a suffisamment convergé d'ailleurs d'ici la prochaine réunion, cela pourra être, pourquoi pas, applicable. Il ne tiendra qu'à nous de le décider pour la prochaine réunion. Mais je vous ai donné mon point de vue, à la date qu'il est, dans l'état où nous sommes des discussions sur le règlement intérieur, sur les modalités de dégagement pour la prochaine réunion. Voilà. Tout en entendant bien les points de vue qui ont été exprimés, et donc les critiques qui sont faites par rapport à cette position.

M. Dominique SENS (RS CGT) : Pour avoir le mot de la fin, c'est vous qui lèverez la séance, mais quand même, vous avez constaté ce matin qu'il y avait des votes unanimes des organisations syndicales, et là, vous êtes en train de faire encore l'unanimité, mais contre vos méthodes.

C'est vraiment bien mal parti, et on en espérait davantage effectivement. Alors, dépêchons-nous d'aller dans le bon sens.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Je suis assez d'accord avec votre dernier point. Non, mais je le dis très sincèrement et sans plaisanterie, je pense qu'effectivement, il faut que nous mettions en place rapidement le cadre de la discussion qui nous permette d'aboutir à un règlement intérieur qui lève ces crispations, et qui nous permette de trouver, j'allais dire, le bon point d'équilibre.

Mais vous m'avez entendu, aujourd'hui j'estime que ce point d'équilibre n'est pas trouvé.

Sur ces éléments, je vous propose de considérer que notre ordre du jour est traité. Et donc, je lève la séance de ce CSE.

Alors, je comprends de ce qui a été dit auparavant que la proposition qui a été faite de présenter le fonctionnement des tablettes n'est pas aujourd'hui pertinente.

Monsieur ACHOUB ?

M. Christophe ACHOUB (Secrétaire) : Monsieur le Président, effectivement, le secrétaire accepte que vous leviez la séance.

M. Jean-Claude LARRIEU (Président) : Je vous remercie.

La séance est levée à 15 h 43.

